

# ASSÉRAC

PAYS DE TOUTES LES CULTURES

MAGAZINE MUNICIPAL - JUILLET 2019

N°24



ASSERAC  
DE TERRE ET DE MER







**Bonjour à toutes et à tous,**

Au début de l'année, un espoir était émis : la fin de la crise des gilets jaunes sans heurts et sans violences. Après tous ces samedis « jaunes » ou plutôt « noirs », c'est le contraire qui s'est passé malgré les propositions du gouvernement. Revendiquer des acquis bien compréhensibles mais ne rien perdre par ailleurs, tel est pour moi le leitmotiv de ce mouvement.

C'est un peu ce que nous essayons de mettre en équation lorsque nous équilibrons un budget. Ce n'est pas facile de faire plaisir à tout le monde ! Sous notre mandat, les dotations budgétaires de l'Etat ont baissé de 300 000 euros sur un budget global de 1 800 000 euros soit 17 % environ.

Face à cela, nous devons faire face à des charges qui augmentent :

- plus d'enfants à la cantine, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs sans hébergement, ce qui engendre plus de personnel et d'encadrement pour un accueil de qualité.
- désengagement de l'Etat dans son accompagnement à l'instruction des documents d'urbanisme : Cap Atlantique a créé un service pour assurer ses missions mais avec un coût que nous devons supporter.
- Des transferts de compétences et de charges de plus en plus importants vers l'intercommunalité,
- La contribution au FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : Cap Atlantique étant une communauté de communes dite « riches », elle abonde à un fond pour celles qui sont dites « les plus pauvres », nous avons notre quote part.
- Cette année, une augmentation de la participation à la défense incendie, heureusement prise en partie par Cap Atlantique.

J'en oublie sans doute. Le fruit de tous ces chiffres est le fait que notre excédent de fonctionnement a fondu pour atteindre cette année 75 000 €.

Or, cet excédent nous a permis jusqu'à aujourd'hui de faire de l'investissement sans emprunter. Heureusement, car la somme contractée au moment de la construction de la salle de la Fontaine court encore pour 20 ans, ce qui ne nous permet d'envisager un prêt complémentaire à court terme.

Pour faire face à l'investissement, nous prenons dans la trésorerie que la commune possède mais cela arrive à son terme.

Alors, comment voir l'avenir ? Il est toujours possible de chercher à réduire les charges. C'est avant tout notre rôle d'élus de vérifier que l'argent public soit bien dépensé.

Mais cela a des limites qui nous paraissent parfois atteintes. Dans ces domaines, nous subissons plutôt que nous décidons.

Sans doute faudrait-il chercher des synergies avec les communes voisines ou Cap Atlantique pour tel ou tel poste ? C'est déjà ce qui se fait dans le cadre de la mutualisation (la police pluricommunale en est un bel exemple). Faudra-t-il aussi faire des choix au risque de choquer, de voir un cadre de vie pas aussi beau que ce que l'on attendait ?

L'été arrive, nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue aux touristes qui découvriront notre commune notamment avec les activités des « Estivales 2019 ». J'espère qu'il sera à la fois chaud pour les estivants, alternant le sec et l'humide pour nos paludiers et nos agriculteurs.

**Bon été à tous !**

**Pierre Simon**

4ème adjoint au Maire délégué aux Finances, à l'agriculture et aux métiers de la mer

## SOMMAIRE

ACTUALITES / P. 3

URBANISME / P. 6

ENVIRONNEMENT / P. 10

COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE / P. 14

TRAVAUX - VOIRIES - ESPACES VERTS / P. 21

ENFANCE - JEUNESSE / P. 23

SOCIAL / P. 26

VIE ASSOCIATIVE / P. 28

INFOS PRATIQUES / P. 31

## LA POLICE MUNICIPALE PLURI COMMUNALE



### VOTRE DOMICILE SURVEILLÉ GRÂCE À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police pluri communale de surveiller votre domicile !

Pour bénéficier de ce service gratuit, il faut en faire la demande au minimum 2 jours avant la période d'absence auprès de la police pluri communale.

Pour cela, rendez-vous sur le site de la mairie [www.asserac.fr](http://www.asserac.fr), cliquez sur l'onglet « Vivre à Assérac » puis « La police pluri communale ». Après avoir téléchargé puis complété le formulaire, il vous suffit de le remettre à la police municipale. Vous pouvez également le retirer directement à l'accueil de la mairie.

La police municipale pluri communale est joignable par téléphone sur un numéro de téléphone unique pour les trois communes : **02.40.01.78.54** aux heures ouvrables :

- 8h30 à 17h30 en basse saison,
- 8h00 à 19h00 les deux mois d'été.

Une permanence en mairie d'Assérac a lieu tous les mardis matins de 9h00 à 10h15.  
Autres permanences : en mairie de Saint-Molf : le mardi matin de 10h30 à 12h00  
en mairie de Férel : le samedi matin de 10h30 à 12h00

## MODIFICATION DU PLU

Afin d'améliorer son document d'urbanisme réglementaire et de l'adapter aux évolutions des enjeux urbains, la Commune d'Assérac modifie son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ce document est applicable sur la commune depuis 2015. Il organise le développement de la commune en fixant les règles d'urbanisme : zones constructibles et inconstructibles, prescriptions relatives au traitement des clôtures, gestion de l'implantation des constructions sur une parcelle, préservation des espaces naturels...

La procédure de modification du PLU est encadrée par le Code de l'Urbanisme. Elle ne peut concerner que des points n'affectant pas l'économie générale du PLU, et comprend notamment une phase d'enquête publique menée par un Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.

Au mois de juin 2019, le Maire a engagé une procédure de modification du PLU par arrêté.

La concertation du public se fera tout au long de la procédure. Des articles dans la presse et sur le site de la Mairie informeront de l'état d'avancement de la modification du PLU.



Assérac

Département de Loire-Atlantique

Commune d'Assérac

Elaboration du  
Plan Local d'Urbanisme

Règlement

|                                                    |                                                    |                                                      |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                                                    | Arrêté par délibération<br>du Conseil Municipal le | Approuvé par délibération<br>du Conseil Municipal le |
| Elaboration du P.L.U.<br>valant révision du P.O.S. | 28 mai 2014                                        | 15/08/2015                                           |
|                                                    |                                                    |                                                      |

A+B  
Urbanisme  
Règlement

Rue du Temple - 44100  
44 270 SAINT-MENÉ-ETREU  
Tél : 02-40-78-06-05

Avril 2015

## F'ANIMO CHOUCHOUTE VOS ANIMAUX EN VOTRE ABSENCE



Fanny Cottineau a créé son entreprise récemment sur Assérac.

Elle se met à disposition des propriétaires d'animaux qui ont des soucis de garde. Elle s'adresse à tous les animaux domestiques, chiens, chats, oiseaux, petits rongeurs et autres petites bêtes. La garde peut se faire sur une ou plusieurs journées.

Fanny se déplace aussi chez l'habitant pour promener et nourrir les animaux pendant l'absence des propriétaires, une ou plusieurs fois par jour.

En complément de son activité, elle a suivi une formation en secourisme canin et dispense les premiers soins.

Services Animaliers : Soins de vos animaux à votre domicile, Promenades, Rendez-vous vétérinaire et toilettage  
Pension canine à L'Avaloué - Assérac

Fanny : 06 23 45 99 37  
fanimo44.fr



## BAR DE LA MARINE

Vincent et Myriam sont heureux de vous annoncer les nouveautés du Bar de la Marine !

Pour un plus grand confort de la clientèle, la partie Bar est dissociée de la partie Pizzeria. La partie restaurant a donc sa salle et sa terrasse privatisée.

Côté pizzas : de vraies pizzas avec une pâte fine maison, des burgers maison avec de la viande bovine française et des desserts maisons.

Côté bar : de nombreuses animations et toujours le dépannage alimentaire ainsi que le pain et les viennoiseries.

Bar de la Marine  
Myriam et Vincent  
Pen-Bé  
44410 Assérac  
Tél : 06.32.50.32.02



## HORAIRES DE PRESENCE DE L'ODETE (OFFICE DE TOURISME EMBARQUE)

Pour la troisième année consécutive, vous retrouverez l'ODETE tout l'été aux abords des plages de Pont-Mahé et Pen Bé et sur la Place du Marché du lundi 1er juillet au samedi 31 août. Cet accueil « hors les murs » se fait via un véhicule mobile entièrement relooké pour l'occasion et piloté par nos conseillers en séjours.



Lundi : de 15h00 à 18h30 – Pont-Mahé  
Mardi : de 9h00 à 13h00 – Bourg d'Assérac  
Mercredi : de 15h00 à 18h30 – Pen Bé  
Jeudi : de 15h00 à 18h30 – Pont-Mahé  
Vendredi : de 15h00 à 18h30 – Pen Bé  
Samedi : de 15h00 à 18h30 – Pont-Mahé  
Dimanche : de 15h00 à 18h30 – Pen Bé



## NOUVELLE GERANCE DU RESTAURANT LES PIEDS DANS L'EAU A PONT-MAHE !

Vincent et Edouard découvrent le lieu grâce au bouche à oreille avant même sa mise en vente. C'est le coup de coeur ! Ils évoquent un « lieu magique » avec un « énorme potentiel ».

Tous deux originaires de la Presqu'île de Rhuy, ils s'associent alors pour reprendre la gérance. L'un gèrait déjà un domaine proposant des services de traiteur, l'autre était second dans un restaurant.

Le lieu est réouvert depuis le 1er mars dernier, du mercredi au dimanche de 12h à 22h. La saison se clôturera après les vacances de la Toussaint. La journée, l'enseigne propose également un bar de plage avec vue sur mer.

La cuisine est de saison avec une carte plutôt variée. Hors saison, celle-ci change de menu toutes les semaines « selon le marché et l'humeur du chef », privilégiant les circuits d'approvisionnement courts.



### Contact :

Facebook : Les pieds dans l'eau  
Téléphone : 02.51.10.21.20



## LES RECETTES QUI ROULENT POUR LES FOOD TRUCKS D'ASSERAC



**Cet été**, aux abords de la Plage de Pont-Mahé, faites saliver vos papilles en découvrant les cartes des Food Truck installés devant l'entrée principale de la plage.

Les lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, venez découvrir le Food Truck **AUX BONNES ODEURS** avec de délicieuses crêpes et galettes midi et soir.

Le mardi et le mercredi, c'est **ALINELA FOOD-TRUCK** qui sera installé à Pont-Mahé midi et soir. Ce restaurant ambulant vous proposera, par exemple, un savoureux corn dog accompagné de ses frites fraîches.

Enfin, le samedi et le dimanche, le Food-Truck **CHEZ MARIEJO** fera une halte du Ch'Nord midi et soir pour vous faire goûter la fricadelle !

Mais aussi, le soir dans le bourg, **toute l'année** :

- le lundi :

**ROULE TA GALETTE** / crêpes et galettes.

- le mercredi

**PIZZA ZAZA** / pizzas.

- le jeudi :

**CHEZ MARIE JO** / hamburger, fricadelles, frites.

- le dimanche :

**YVAN DES PIZZAS** / pizzas.

## PERMANENCE DU SERVICE DE L'URBANISME



Le service urbanisme vous accueille aux horaires de permanences suivantes :

- Lundi après-midi uniquement sur rendez-vous.
- Le mardi de 14h00 à 16h30 sans rendez-vous,
- Le jeudi de 9h00 à 11h30 sans rendez-vous,
- Le vendredi uniquement sur rendez-vous.

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, merci de bien vouloir téléphoner à l'accueil de la mairie au 02 40 01 70 00 ou d'envoyer un e-mail à [urbanisme@asserac.fr](mailto:urbanisme@asserac.fr).

## DES CONSEILS GRATUITS ET NEUTRES POUR MIEUX GÉRER L'ÉNERGIE CHEZ VOUS



Réduire votre facture énergie ? Isoler vos combles ? Changer vos fenêtres ? Installer des panneaux solaires ? Des réponses indépendantes des marchands de fenêtres et d'énergie existent, auprès de l'Espace Info Energie.

CAP Atlantique et l'association Alisée organisent des permanences Espace Info Energie dans les locaux de CAP Atlantique à Guérande, en complément des rendez-vous possibles à Saint-Nazaire.

A partir de vos factures d'énergie, de vos plans ou de votre projet de rénovation, un conseiller énergie identifie avec vous les possibilités d'optimiser l'énergie sur votre logement. Il apporte un conseil indépendant sur les solutions de rénovation ou de construction envisageables.

Pour obtenir un rendez-vous, contact préalable obligatoire : Espace Info Energie 02 40 08 03 30 de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi, prix d'un appel local. Plus d'infos sur [info-energie-paysdelaloire.fr](http://info-energie-paysdelaloire.fr)

## CONSTRUCTION NEUVE, EXTENSION, RENOVATION : AVEC LE CAUE 44, BENEFICIEZ GRATUITEMENT DES CONSEILS D'UN ARCHITECTE !

Vous désirez construire, agrandir, surélever, restaurer ou aménager une maison ? Vous vous questionnez sur l'éco-conception, les matériaux bio-sourcés ou les économies d'énergies ? Vous souhaitez un éclairage sur les démarches administratives et les différentes maîtrises d'œuvre possibles ? Avant de vous engager dans un projet, dès les premières réflexions, profitez des conseils gratuits d'un architecte.

Depuis septembre 2018, des permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 44) seront assurées au sein de CAP Atlantique.

### QU'EST-CE QUE LE CAUE ?



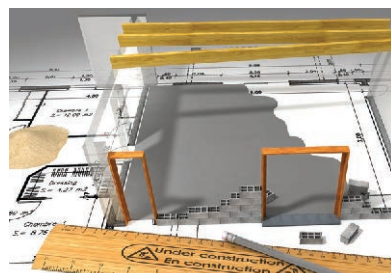
Le CAUE 44 est une association dispensant des conseils gratuits aux personnes qui désirent construire, agrandir ou réhabiliter un logement. Pendant ces rendez-vous, à CAP Atlantique (site de Guérande), l'architecte-conseil vous aidera à définir vos besoins en les conciliant à une démarche durable, vous conseillera dans l'organisation de votre plan

et le choix des matériaux et des volumes, ou vous guidera dans vos démarches administratives et dans le choix de votre type de maîtrise d'œuvre.

### COMMENT RENCONTRER L'ARCHITECTE DU CAUE ?

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant au service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols de CAP Atlantique au 02.51.75.15.36. Les permanences ont lieu le 3ème mardi de chaque mois, de 14h à 17h, à CAP Info Habitat-Energie (1 place Dolgellau à Guérande).

Lors de votre rendez-vous, pensez à apporter un maximum de documents (plan, PLU, photos, croquis, etc.), les conseils de l'architecte n'en seront que plus précis !



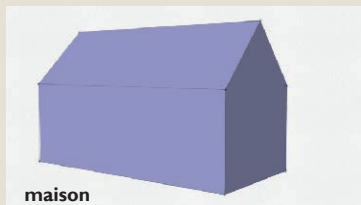




## QUELLE AUTORISATION D'URBANISME POUR VOTRE PROJET ?

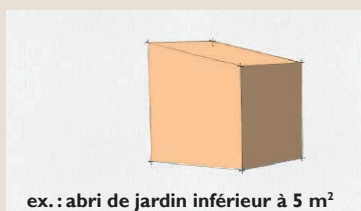
### CONSTRUCTION NOUVELLE

**Vous construisez une maison**



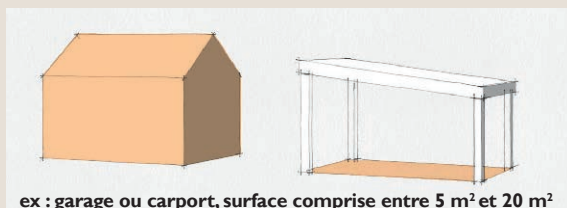
**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

**Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 5 m<sup>2</sup>**



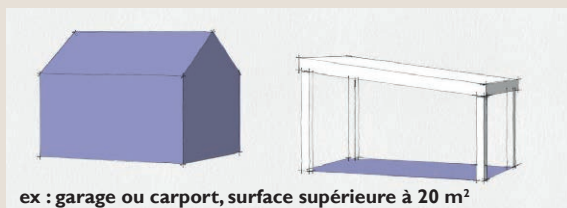
*Pas de formalité, respect du document d'urbanisme en vigueur (PLU, carte communale)*

**Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>**



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404

**Vous construisez une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m<sup>2</sup>**



**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
Cerfa n° 13406

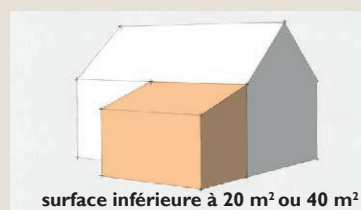
### TRAVAUX ATTENANT À UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

**Vous réalisez une extension :**

- création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol :
  - < 20 m<sup>2</sup> pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),

**OU**

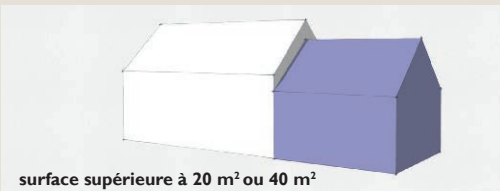
- < 40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi, et si l'extension n'a pas pour effet de porter la surface de plancher au-delà du seuil nécessitant le recours à un architecte (150 m<sup>2</sup>).



**DÉCLARATION PRÉALABLE**  
Cerfa n° 13404



## QUELLE AUTORISATION D'URBANISME POUR VOTRE PROJET ?

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                     |                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 20 m<sup>2</sup> pour toutes les zones non urbaines (RNU, carte communale, PLU et PLUi),</li> </ul> </li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 40 m<sup>2</sup> si le bâtiment est situé en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU ou PLUi.</li> </ul> |  <p>surface supérieure à 20 m<sup>2</sup> ou 40 m<sup>2</sup></p> | <p>→</p> <p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b><br/>Cerfa n° 13406</p>  |
| <p><b>Vous réalisez des travaux de ravalement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>dans un secteur protégé,</li> <li>dans un secteur de monuments historiques ...</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                     | <p>→</p> <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b></p>                    |
| <p><b>Vous réalisez des travaux qui modifient l'aspect extérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>création ou modification d'une ouverture, fenêtre de toit, lucarne, modification de la couleur de façade,</li> <li>modification de la toiture,</li> <li>pose de panneaux photovoltaïques,</li> <li>transformation d'un garage ( ex : chambre, bureau &lt; 20 m<sup>2</sup>).</li> </ul>                                |                                                                                                                                                     | <p>→</p> <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b><br/>Cerfa n° 13404</p> |
| <p><b>Vous transformez des locaux qui créent de la surface habitable</b><br/>(changement de destination) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment</li> </ul>                                                                                                                        |                                                                                                                                                     | <p>→</p> <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b><br/>Cerfa n° 13404</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>transformation d'une surface commerciale ou agricole en surface habitable avec modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                     | <p>→</p> <p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b><br/>Cerfa n° 13406</p>  |

### RÉALISATION DE CLÔTURES

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>dans un secteur sauvegardé,</li> <li>dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine,</li> <li>dans un site ou monument naturel classé ou inscrit au titre du code de l'environnement,</li> <li>dans un secteur délimité comme secteur à protéger par un plan local d'urbanisme (PLU),</li> <li>dans une commune dont le conseil municipal a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.</li> </ul> | <p>→</p> | <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b><br/>Cerfa n° 13404</p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------|

### VOUS CONSTRUISEZ UNE PISCINE

|                                                                                                                                                       |          |                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>bassin &lt; 10 m<sup>2</sup></li> </ul>                                                                        | <p>→</p> | <p><b>Pas de formalité</b></p>                         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>bassin non couvert (ou avec couverture de protection solaire ou de sécurité) &lt; 100 m<sup>2</sup></li> </ul> | <p>→</p> | <p><b>DÉCLARATION PRÉALABLE</b><br/>Cerfa n° 13404</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>bassin couvert &gt; 1 m 80 de haut et/ou bassin &gt; 100 m<sup>2</sup></li> </ul>                              | <p>→</p> | <p><b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b><br/>Cerfa n° 13406</p>  |

Source CAUE 56

## NETTOYAGE CITOYEN DES PLAGES LE 18 MAI

Comme chaque année, la municipalité a organisé un nettoyage des plages au cours duquel 1 m3 d'algues a été ramassé. Cette année, celui-ci s'est effectué sur la plage de Pont-Mahé le samedi 18 mai.

Merci à tous (habitants, kite-surfeurs, jeunes sapeurs pompiers, Cap Atlantique...) pour votre contribution !



## LA LOI LABBE : VOTRE JARDIN SANS PESTICIDES



Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques\* évolue.

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

### DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

### RAPPORTEZ VOS PESTICIDES !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.





## ICI COMMENCE LA MER !



Pour garantir une bonne qualité des eaux, Cap Atlantique mène auprès de la population des actions de sensibilisation. C'est déjà le cas au travers de l'opération HellO. Cette dernière permet à la population de mieux connaître les enjeux, les fragilités et les richesses du territoire, mais aussi d'avoir les bons réflexes.

Aujourd'hui, dans le prolongement de cette opération, la communauté d'agglomération de la Presqu'île Guérandaise et ses 15 communes ont décidé de renforcer la sensibilisation à la qualité de l'eau en particulier pour rappeler le caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées ;

principe qui est souvent source de confusion pour les résidents principaux comme pour les résidents secondaires.

Le dispositif baptisé « Ici commence la mer » devrait ainsi permettre une meilleure appropriation des bons réflexes à l'année face à la présence d'une grille d'eaux pluviales évitant ainsi les rejets nuisibles à la qualité de l'eau et à ses usages (baignade et pêche à pied) tels que les mégots, les substances chimiques (solvants, pesticides, peinture, graisse...) et les déjections canines. Contrairement aux grandes villes, ici les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées sont séparés.

### LE MOT DU MAIRE

« Tout ce qui est versé dans le réseau des eaux pluviales aboutit directement dans le milieu naturel (la mer) sans épuration préalable. Tous résidus (déjection animale, mégots, eau de lavage, fond de bidon de peinture par exemple) sont donc interdits dans les grilles d'eaux pluviales. Approprions-nous les bons réflexes ».

C'est en juin que les 19 plaques en aluminium « Ici commence la mer. Ne rien jeter ! » ont été posées par les agents des services techniques.

Vous pouvez les retrouver, entre autres, à la salle des Fêtes, à la Maison des Arts, à côté de la pharmacie, à l'entrée de l'église, aux abords des écoles, à la mairie, à la boulangerie, à proximité des plages...

## TRAVAUX DE MISE EN DEFENS DU MILIEU NATUREL A PEN-BE

Le projet de préservation du site de la pointe de Pen-Bé est initié par la Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique, dans le cadre de sa politique randonnée sur les circuits d'intérêt communautaire sur un linéaire côtier de 380 m.



L'intervention d'aménagement est destinée principalement :

- à protéger du surpiétinement la majeure partie des pelouses des rebords de falaises ;
- à restaurer les surfaces de sol dénudé ou érodé servant d'assiette au cheminement piéton ;
- à améliorer la sécurité du public dans le déplacement de celui-ci sur l'espace public de la pointe de Pen Bé.

### INTERVENTIONS SUR LE MILIEU NATUREL

- Mise en défens des surfaces en pelouses et de sols décapés-érodés par l'installation de clôtures basses en fils lisses (bifils) ou en lattes de bois espacées (ganivelles) ;
- Fermeture de quelques ravines au profil encaissé et restauration du sol par la réalisation de petites fascines bois avec pose de mottes de végétation prélevées dans l'environnement du site ;
- Mise en place d'une signalétique de recommandation sous la forme de petits panneaux ou de micro-pupitres fixés au sol.

### INTERVENTIONS SUR LE DÉPLACEMENT DU PUBLIC

- Amélioration du cheminement piéton au droit des accès plages et des sections de sentier à l'assiette étroite et très proche du bord de falaise, par élargissement sur la voirie attenante du cheminement en procédant à un léger décalage de l'emprise réservée à la circulation motorisée ;

- Matérialisation de la continuité piétonne au droit de l'intersection des chemins des Brisants et de la Marche aux Boeufs, par diminution de la hauteur du merlon de terre et réalisation d'un sentier délimité en rive de la chaussée par des plots bois ;
- Installation de bancs complémentaires en chêne (le site est propice à la contemplation du paysage maritime) ;
- Accueil des cyclistes par aménagement d'une aire vélos ;
- Signalisation sur le site en prévention du risque d'effondrement du rebord de falaise ou d'une trop grande fragilité de celle-ci ;
- Valorisation d'un point de vue sur une avancée de falaise surpiétinée par le public, par la réalisation en retrait de la crête dudit relief d'un platelage bois, délimité par une lisse en corde.

Pour toute information complémentaire, veuillez-vous adresser à Cap Atlantique.

## LE RAGONDIN ET LE RAT MUSQUE, DEUX EXEMPLES D'INVASION BIOLOGIQUE

Le ragondin (*Myocastor Coypus*, origine Amérique du Sud) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*, origine Amérique du Nord) ont été introduits en France volontairement vers la fin du XIXe siècle pour l'élevage et la production de fourrure.



Ragondins (*Myocastor Coypus*)

Au milieu des années 1930, la crise économique et une baisse de la demande sur la fourrure ont généré de nombreuses faillites dans les élevages de ragondins et de rats musqués, et de nombreux animaux se sont enfuis ou ont été relâchés dans la nature.

Dès lors, l'absence de contraintes biologiques (pas de prédateurs, peu de compétition interspécifique, pas de pathogène connu pouvant réguler leurs populations), les grandes capacités de dispersion de ces deux espèces, leur régime alimentaire herbivore et peu sélectif, leur bonne adaptation à tous les milieux humides et leur prolificité à toute épreuve sont à l'origine du succès de leur invasion.

Aujourd'hui, leur expansion en France est quasiment terminée, mais la densité des populations sur certains territoires a nécessité de prendre des mesures afin de limiter leurs nuisances.

**Sur notre département, un arrêté préfectoral stipule que la lutte contre ces deux espèces est obligatoire de tout temps et en tout lieu.** Depuis 2014, des textes européens (règlement UE N° 1143/2014 et listes associées) imposent aux Etats membres des « mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur le territoire afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum ».

En effet, les terriers, creusés dans les berges des cours d'eau ou des étangs, fragilisent le terrain, contribuent à l'envasement et accélèrent le rythme des curages et recalibrages. Ils peuvent aussi conduire à un effondrement des digues ou des routes, ou endommager des ouvrages hydrauliques. Des risques de blessures par chute dans les trous sont aussi possibles.

Herbivores, les ragondins et rats musqués s'attaquent pour se nourrir aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations,...) qu'aux plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une diminution importante du couvert végétal en milieu humide et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.

Vecteurs de transmission de différentes maladies, dans certains cas, mortelles, (leptospirose), ils peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou des zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs, ...



### UNE LUTTE ORGANISEE

Afin de protéger les populations, l'environnement, les ouvrages ou les productions végétales, des campagnes de lutte sont organisées. Elles visent à réduire les populations de ragondins et de rats musqués.

Des piégeurs bénévoles, formés par notre réseau, participent activement à la régulation de ces espèces invasives dans l'intérêt collectif (un piégeur bénévole consacre en moyenne 202 jours par an à cette activité). Le matériel utilisé (piège-cage) est très sélectif, non blessant pour l'animal capturé et permet de libérer toute espèce non visée par la lutte.

**Les piégeurs agissent dans le cadre réglementaire d'une lutte obligatoire, et toute dégradation, déplacement ou vol du matériel de piégeage est passible de sanctions.**

Si vous souhaitez nous aider à les piéger, contactez la Mairie au 02.40.01.70.00.



## DES NOUVELLES DES DUNES DE PONT-MAHÉ

Les Dunes de Pont-Mahé s'étendent sur une superficie de 24 ha et appartiennent au Conservatoire du Littoral. Ce site remarquable abrite des milieux exceptionnels (dunes blanches, landes sèches à bruyères, mares...), une flore rare et protégée (Renouée maritime, Linaire des sables, Crépide de Suffren...), une faune rare (Criquet des ajoncs, Tourterelle des bois...) mais aussi d'autres espèces plus communes telles le Lapin de garenne, le Chevreuil européen ou la Bécasse des bois.



Ces dunes font l'objet d'un plan de gestion sur 4 ans (2016-2020). Ce plan de gestion a permis d'une part d'ouvrir ce site au public, d'autre part de mettre en place un pâturage compatible avec la biodiversité du site, mais également d'améliorer l'intérêt patrimonial du secteur pour la faune et la flore.

Les principales actions de restauration prévues au plan de gestion ont été mises en œuvre. Depuis 2018, les interventions de gestion sur le site concernent plutôt des opérations d'entretien courant. Nous pouvons malgré tout d'ores et déjà dresser un premier bilan des actions mises en œuvre :

- le public s'est très bien approprié le site et les aménagements sont respectés ;
- les moutons semblent également apprécier le site et la cohabitation avec le public se déroule bien.
- plusieurs espèces rares ou protégées ont fait leur apparition sur le site :

- la Romulée à petites fleurs, petite plante protégée et rare et localisée sur les dunes en Pays-de-Loire.
- l'Engoulevent d'Europe, oiseau migrateur dont l'habitat de prédilection est la lande ouverte a bénéficié des opérations d'abattage des Pins maritimes sur les landes sèches. Cette espèce protégée est également inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Cette espèce singulière aux mœurs nocturnes a la particularité d'émettre un chant qui évoque fortement un vieux solex.
- la Rainette arboricole a désormais bien investi le site et faire résonner son chant en concerts lors des nuits de printemps.
- le Pélodyte ponctué est un petit crapaud protégé aux mœurs discrètes. Sur la presqu'île de Guérande, il est plutôt connu des fossés ou prairies humides inondées en bordure de marais salants. Mais il semble avoir trouvé dans les mares de Pont-Mahé un site de reproduction adapté.
- le Triton marbré, grand triton peu commun sur la Presqu'île est apparu ce printemps. Il est également présent dans les mares du site.

- la Grande tortue est, comme son nom ne l'indique pas, un papillon qui apprécie les landes sèches. Comme l'Engoulevent d'Europe, cette espèce a également profité des opérations d'abattage des Pins maritimes.

Par ailleurs, une information mycologique nous est parvenue tardivement mais son caractère exceptionnel mérite d'être souligné. Il s'agit de la découverte d'un champignon rarissime : *Hohenbuehelia culmicola* est un champignon qui n'avait jusqu'alors jamais été observé en France. Cette espèce a été découverte sur les dunes de Pont-Mahé en novembre 2012 lors d'une prospection organisée par la société mycologique de Saint-Nazaire dans le cadre des journées mycologiques de l'estuaire. Cette espèce n'était jusqu'à présent connue qu'en Sardaigne. Pont-Mahé constitue donc désormais la seule et unique station connue de cette espèce en France.

Enfin, si au plan de gestion, le pâturage des landes concernait uniquement des ovins, il a été testé en 2018 de faire pâturer quelques vaches Highland cattle après la saison estivale. Suite à la réussite de ce test et un retour plutôt positif du public, cette expérience sera reconduite à partir de septembre prochain.

Quelques rappels concernant les usages à adopter quand vous vous rendez sur ce site sensible :

- restez sur les sentiers ;
- tenez vos chiens en laisse sur l'ensemble du site (y compris en dehors des enclos de pâturage) ;
- ne jetez pas vos déchets ;
- ne perturbez pas les animaux qui pâturent ;
- ne cueillez pas de plantes, il est possible que celles-ci soient protégées ;
- l'accès au site est réservé aux piétons, les vélos y sont interdits.

Le respect de ces quelques règles élémentaires est indispensable afin d'assurer la cohabitation de tous dans le respect de la biodiversité de ce site exceptionnel.

Source : Antoine GERGAUD – Cap Atlantique



## LES COUPS DE COEUR DE NOTRE BIBLIOTHECAIRE

### LES MAGAZINES

La bibliothèque d'Asserac est abonnée à différents magazines comme Que choisir, Science & vie junior, Esprit d'ici, Slowly veggie, Les 4 saisons du jardin Bio, J'aime lire ... Il y en a pour tous les goûts : décoration, jardinage, sciences, cuisine, nature, comparateurs de prix ... Les revues sont consultables sur place pour les non-adhérents ou empruntables pour les adhérents. Agréables à feuilleter au jardin ou sur la plage, les périodiques sont incontournables l'été !

### «BRODERIE GREEN»

Avec les beaux jours et l'arrivée des vacances, nombreux sont celles et ceux qui ont envie de changer la décoration de leur intérieur ou de se lancer dans des activités manuelles. En empruntant le livre «Broderie GREEN», entre autres, vous pourrez réaliser des petits cadeaux personnalisés en un clin d'œil. Ce livre vous explique la technique, vous donne les coordonnées des couleurs et les patrons à reproduire. ...

Si vous n'avez aucune idée, en le feuilletant vous aurez envie de vous y mettre, c'est certain !

### «TOUT SUR LE CARTONNAGE»

Si vous aimez le loisir créatif, le livre « Tout sur le cartonnage » est fait pour vous ! Il vous accompagnera dans la création d'une boîte de cartes, d'un plumier, d'une boîte à bijoux, d'un cadre photo ou même d'un pied de lampe ... Ce livre explique la technique et vous accompagne pas à pas dans la réalisation de projets.

### «NOUS AVONS RENDEZ-VOUS»

Le coup de cœur de notre bibliothécaire est le livre « Nous avons rendez-vous » de Marie Dorléans à destination des enfants. Cet album, magnifique, poétique, esthétique et magique, à lire en famille, nous raconte une aventure idéale à vivre durant les vacances.

« Cette nuit, maman a ouvert la porte de notre chambre: «Les enfants, chuchote-t-elle, nous avons rendez-vous...» ».

L'histoire se déroulant la nuit, les illustrations sont joliment colorées dans des tons de bleu. Chaque page est mise en valeur par l'intervention de lumière.



## UN SERVICE CIVIQUE MUTUALISE AVEC CAMOËL



Frédérique, bibliothécaire à Asserac et Camoël fait partie du comité d'immersion numérique initié par le Département pour accompagner les citoyens vers l'horizon « zéro papier » en 2020.

Dans cet objectif, les élus ont acté le recrutement d'une personne volontaire au service civique qui permet l'aide au développement de l'accompagnement numérique. Ce dispositif a pour but d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner du temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vaste pour au maximum deux ans, après agrément délivré par la Direction Départementale Interministérielle chargée de la cohésion sociale.

A compter du 1er septembre 2019, la personne recrutée sera spécialisée dans le numérique et pourra accompagner les habitants (effectuer des recherches, numériser des documents, ...).

La personne participera aussi à l'enrichissement du blog «Asseracmemoirepatrimoine» (voir article suivant).

## UN BLOG RETRAÇANT L'HISTOIRE D'ASSERAC

La création d'un blog retraçant l'histoire d'Assérac a pour but d'inciter les habitants de la commune à captiver et à partager la mémoire et l'histoire d'Assérac.

C'est aussi une façon de faire entrer dans la bibliothèque des non lecteurs(trices) et d'accompagner les personnes dans l'apprentissage de la gestion des archives numérisées.

Pour ce faire, Frédérique, la bibliothécaire, s'est rapprochée de Laure Dufour, présidente de l'association « Histoire et Tradition en Assérac ». En effet, l'association possède une importante collection d'archives et Laure a souhaité tisser des liens forts avec ce projet. Elle a proposé la mise à disposition d'un scanner afin de numériser les documents et d'une imprimante pour les tirages photographiques sur papier. Un autre scanner est également disponible pour les négatifs et les diapositives. Ainsi, toute personne le souhaitant peut venir aux heures d'ouverture de la bibliothèque pour numériser elle-même ses photos à l'aide d'une simple clef USB. Il est aussi possible de se faire accompagner dans cette démarche.

Sur ce blog vous pouvez consulter :

- des articles de presse récents ou anciens ;
- des photos ;
- des cartes postales ;
- des documents ;
- etc.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également nous aider à enrichir le blog en nous confiant vos documents. Nous comptons également sur votre mémoire pour commenter les publications afin d'avoir plus d'informations. Ce projet de blog est un projet collectif et participatif qui est ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient y apporter une contribution.

<https://asseracmemoirepatrimoine.travel.blog/>

Plus d'informations à la bibliothèque d'Assérac :  
T. 02.40.01.72.56 - Email : [bibliotheque@asserac.fr](mailto:bibliotheque@asserac.fr)



## UNE ASSERACAISE PART EN STAGE HUMANITAIRE AU TOGO EN FEVRIER 2020 !

*« Nous sommes deux étudiantes infirmières (Alisson et Oriane) dynamiques et motivées en deuxième année à l'IFSE de Saint-Nazaire. Nous avons le projet de partir en stage humanitaire au Togo lors de notre troisième année pendant 5 semaines du 3 février au 6 mars 2020 avec l'association « Africa Smile ».*

*Le but de notre projet est de prendre en charge des personnes défavorisées et ayant peu de recours aux soins en structure hospitalière en intégrant l'équipe médicale.*

*Grâce à l'association, nous irons à l'hôpital de Blitta, le centre médico-social Pura Pagani ainsi que dans un orphelinat. Découvrir de nouvelles cultures est aussi une autre vision du soin dans un système de santé qui est pour nous inconnu et auquel nous allons devoir nous adapter, c'est pour nous une source de motivation et nous avons hâte !*

*C'est un projet personnel qui nous tient à cœur. Pour ce faire, il sera entièrement financé par nos soins, nos actions et notre motivation. La somme nécessaire pour réaliser ce projet étant de 1300€ par personne (billets d'avions, vaccins, matériels, logement, alimentation, etc). C'est pourquoi nous ne pourrions pas le réaliser seules. Nous avons besoin de VOUS !*

*Afin de financer ce projet, nous mettons en place des ventes caritatives (stand lors de la kermesse de l'école à Assérac en juin 2019 par exemple).*

*De plus, nous allons faire une collecte de médicaments, compresses, stylos, cahiers ... Tout don est le bienvenu !*

*C'est grâce à votre aide, votre générosité, votre humanisme que nous arriverons à mobiliser les fonds nécessaires pour partir !*



*Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook afin de suivre nos actions : GO TOGO. Sur cette page, vous trouverez une cagnotte en ligne si vous désirez participer au projet. Pour plus de renseignements, veuillez contacter [gotogo.esi@gmail.com](mailto:gotogo.esi@gmail.com).*

*Si vous (ou une personne de votre entourage) êtes déjà parti au Togo, n'hésitez pas à nous contacter afin de partager votre expérience !*

*Merci d'avoir pris le temps de nous lire et de nous soutenir pour ce beau projet ».*

## LA MAISON DES ARTS : PROGRAMME FESTIVAL



### MAISON DES ARTS D'ASSERAC

Place Olivier Guichard - Bourg d'Assérac



#### MARTINE HERVY-TREHUDIC

Du lundi 8 au dimanche 21 juillet 2019

Martine Hervé-Tréhudic commence la peinture il y a déjà 40 ans en même temps qu'elle initie ses filles. Passionnée de fleurs et de paysages, cette artiste-peintre Bauloise, aime les peindre sous différents supports et maîtrise de nombreuses techniques. Elle expose souvent en Presqu'île.



#### MARIE-ANDREE BARRIER

Du lundi 22 au dimanche 28 juillet 2019

Marie-Andrée Barrier, artiste-peintre autodidacte, s'est perfectionnée au fil des années tout en occupant son emploi d'enseignante. Elle se démarque par sa technique, principalement le couteau ainsi que la brosse. Lors de son passage à la Maison des Arts, elle sera accompagnée de son amie Annie Fiasella, qui exposera quelques compositions abstraites.



#### ALAIN BARIOU

Du lundi 5 au dimanche 11 août 2019

Originaire de Guérande, Alain Bariau passe le plus clair de son temps à peindre et à dessiner. Artistes, musiciens, écrivains, acteurs, réalisateurs... il aime peindre des portraits et recherche plus particulièrement une expression dans le regard ou encore un sentiment qu'il arriverait à capter.



#### VIVIANN BOCQUET

Du lundi 12 au dimanche 18 août 2019

Briéronne pure-souche, cette artiste-peintre se démarque par sa palette de couleurs, composée en grande partie de couleurs chaudes ; rouge, jaune, orange, cuivré. Viviann a consacré une grande partie de sa vie à peindre principalement des animaux et des paysages de marais-salants et de mer. Mais depuis quelques années, elle se spécialise par hasard en peignant des toiles « à toucher », à destination de tout public, malvoyant ou non, chacun est invité à découvrir ses toiles en relief.

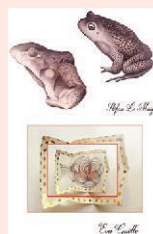


#### VIRGINIE MINOT

Du mardi 30 juillet au dimanche 4 août 2019

Du mardi 20 au dimanche 25 août 2019

Véritable touche-à-tout, cette Nantaise d'adoption, dispose d'un parcours riche et créatif qui l'a amené à travailler avec des marques et des designers reconnus. Virginie Minot évolue dans divers univers : la mode, la décoration, la communication visuelle et le web. Lors de ces deux expositions, découvrez également les créations de Zaz'Art et Zabeil.



#### EVA BOURDY ET STEFAN LE MOIGN

Du dimanche 25 août au dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019

Stéfan Le Moign, plasticien, naturaliste, collectionne les silex zoomorphiques et anthropomorphiques qu'il a découvert du côté de Mesquer et Guérande et qu'il reproduit avec différentes techniques sur différents supports.

Eva Bourdy, plasticienne et conceptrice 3D, dessine sur le thème de l'art floral, réalisé à l'aide d'encre, de feutre et d'aquarelle. Elle fait également des compositions en origami, des carnets et des minis messages. Livres pliés, chaque pièce est unique !



3 JUILLET - 30 AOÛT 2019

# LES ESTIVALES



d'Assérac

RANDONNÉES

VISITES

JEUX

ATELIERS

YOGA

TOURNOIS

PÊCHE A PIED

BIBLIOPLAGE

ET AUTRES DÉCOUVERTES



ASSERAC

DE TERRE ET DE MER



INFORMATION AUPRÈS DE L'ODETE (OFFICE DE TOURISME EMBARQUÉ)  
T. 02 99 90 37 74

# JUILLET 2019

## Mercredi 3 juillet

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

## Vendredi 5 juillet

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Samedi 6 juillet

Initiation à la pêche en étang / 9h-12h.

**Étang 1€**

## Lundi 8 juillet

Séance de yoga / 9h. **Pont-Mahé 5€**

Crée ta flèche comme au moyen âge / 15h.

**Étang 8€**

**Exposition à la Maison des Arts  
du lundi 8 juillet au dimanche 21 juillet**

**Artiste : Martine Hervy-Tréhudic**

## Mardi 9 juillet

Marché / 8h-13h. **Bourg**

## Mercredi 10 juillet

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

## Jeudi 11 juillet

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

## Vendredi 12 juillet

Marché / 17h-20h. **Bourg**

**Samedi 13 juillet / 21h  
BAL POPULAIRE dans le bourg**

## Lundi 15 juillet

Séance de yoga / 9h. **Pont-Mahé 5€**

Chasse au trésor / 10h30. **Étang**

Tournoi de Mölkky / 15h. **Pont-Mahé**

Initiation à la danse Bretonne / 19h. **Bourg**

## Mardi 16 juillet

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Animation sur le marché / 10h. **Bourg**

Concours familial de châteaux de sable / 15h00.

**Pen-Bé**

Découverte du barrage d'Arzal / 17h45

Rdv à l'église **Bourg**. Inscription obligatoire

## Mercredi 17 juillet

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

**DEFI INTER-CAMPINGS / 15h. PONT-MAHE**

## Jeudi 18 juillet

Pêche à pied / 11h. **Pen-Bé**

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

Marche aquatique / 17h30. **Pont-Mahé**

## Vendredi 19 juillet

Petite transhumance estivale / 10h30. **Pen-Bé**

Raconte-moi la dune de Pont-Mahé et ses

secrets / 16h00. **Pont-Mahé**

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Dimanche 21 juillet

**VIDE GRENIER dans le bourg**  
organisé par le Comité des Fêtes

## Lundi 22 juillet

Séance de yoga / 9h. **Pont-Mahé 5€**

Atelier de Land Art / 15h. **Pen-Bé**

**Exposition à la Maison des Arts  
du lundi 22 juillet au dimanche 28 juillet**  
**Artiste : Marie-Andrée Barrier**

## Mardi 23 juillet

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Animation sur le marché / 10h. **Bourg**

Initiation au Cornhole / 16h. **Pont-Mahé**

Boum Bretonne enfants / 18h. **Pont-Mahé**

## Mercredi 24 juillet

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Concours familial de châteaux de sable / 15h.

**Pont-Mahé**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

Soirée guimauves grillées / 19h. **Pont-Mahé**

## Jeudi 25 juillet

Petite transhumance estivale / 10h30. **Pont-Mahé**

Découverte du Traict de Pen-Bé / 15h. **Pen-Bé**

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

## Vendredi 26 juillet

Quel est cet oiseau ? / 10h. **Pen-Bé**

Olympage / 14h30. **Pont-Mahé**

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Lundi 29 juillet

Séance de yoga / 9h. **Pont-Mahé 5€**

Chasse au trésor / 10h30. **Étang**

Dessine-moi un crabe ! / 15h. **Pen-Bé**

Initiation à la danse Bretonne / 19h. **Bourg**

**Exposition à la Maison des Arts  
du lundi 29 juillet au dimanche 4 août**  
**Artiste : Virginie Minot**

## Mardi 30 juillet

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Animation sur le marché / 10h. **Bourg**

Concours familial de châteaux de sable / 14h30.

**Pen-Bé**

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

## Mercredi 31 juillet

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Raconte-moi la dune de Pont-Mahé et ses  
secrets / 10h30. **Pont-Mahé**

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

# AOÛT 2019

## Jeudi 1<sup>er</sup> août

Petite transhumance estivale / 10h30. **Étang**

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

## Vendredi 2 août

Pêche à pied / 11h00. **Pen-Bé**

Tournoi de Mölkky / 15h. **Pont-Mahé**

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Samedi 3 août

Initiation à la pêche en étang / 9h-12h.

**Étang 1€**

**Samedi 3 août / 19h**

**SOIREE MOULES FRITES - FEU D'ARTIFICE**  
derrière la mairie

## Lundi 5 août

Séance de yoga / 9h. **Pont-Mahé 5€**

Initiation au Cornhole / 16h. **Pont-Mahé**

Boum Bretonne enfants / 18h. **Pont-Mahé**

**Exposition à la Maison des Arts**

**du lundi 5 août au dimanche 11 août**

**Artiste : Alain Bariou**

## Mardi 6 août

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Animation sur le marché / 10h. **Bourg**

Olympe / 15h. **Pont-Mahé**

## Mercredi 7 août

Marche aquatique / 9h30. **Pont-Mahé**

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

## Jeudi 8 août

Petite transhumance estivale / 10h30. **Pen-Bé**

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

## Vendredi 9 août

Quel est cet oiseau des marais salants ? / 10h.

RDV à l'église **Bourg**

Concours familial de châteaux de sable / 16h00.

**Pont-Mahé**

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Lundi 12 août

Chasse au trésor / 10h30. **Étang**

Atelier de Land Art / 14h30. **Pen-Bé**

Initiation à la danse Bretonne / 19h. **Bourg**

**Exposition à la Maison des Arts**

**du lundi 12 août au dimanche 18 août**

**Artiste : Vивиann**

## Mardi 13 août

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Animation sur le marché / 10h. **Bourg**

Tournoi de Mölkky / 14h30. **Pont-Mahé**

## Mercredi 14 août

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

**DEFI INTER-CAMPINGS 15h. PONT-MAHE**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

Soirée guimauves grillées / 19h. **Pont-Mahé**

## Jeudi 15 août

Petite transhumance estivale / 10h30. **Pen-Bé**

Dessine-moi un crabe ! / 15h. **Pont-Mahé**

Biblioplage / 15h30. **Pont-Mahé**

Découverte du barrage d'Arzal / 17h45.

Rdv à l'église **Bourg**. Inscription obligatoire

## Vendredi 16 août

Raconte-moi la dune de Pont-Mahé et ses secrets / 10h30. **Pont-Mahé**

Concours familial de châteaux de sable / 16h.

**Pen-Bé**

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Lundi 19 août

**Exposition à la Maison des Arts**

**du lundi 19 août au dimanche 25 août**

**Artiste : Virginie Minot**

## Mardi 20 août

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Crée ta flèche comme au moyen âge / 17h.

**Étang 8€**

**THEATRE AU VILLAGE Pont-Mahé**

15h30 : pour les enfants

20h00 : pour les adultes

## Mercredi 21 août

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

## Jeudi 22 août

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

## Vendredi 23 août

Tatie Nie à la mer / 15h. **Maison des Arts**

Inscription obligatoire

Marché / 17h-20h. **Bourg**

## Lundi 26 août

Initiation à la danse Bretonne / 19h. **Bourg**

## Mardi 27 août

Marché / 8h-13h. **Bourg**

Crée ta flèche comme au moyen âge / 16h.

**Étang 8€**

## Mercredi 28 août

Visite de la saline de Beauregard / 10h30

**Pont d'Armes 5€**

Marché / 16h30-20h. **Pen-Bé**

## Vendredi 30 août

Marché / 17h-20h. **Bourg**



### INITIATION A LA PECHE EN ETANG

Ouvert aux enfants de 6 à 14 ans. Canne à pêche fournie et goûter offert. Inscription sur place. Renseignements : La Gaule Herbignacaise et Asséracaise - 06.01.30.93.75. Tarif : 1€. Durée 3h

### PETITE TRANSHUMANCE ESTIVALE

Balade familiale accompagnée de poneys, d'une calèche, de chèvres naines et d'un chien de troupeau. Durée 1h15

### VISITE DE LA SALINE BEAUREGARD

Tous les mercredis matin à 10h30. Rendez-vous directement à la saline sur Pont d'Armes (Assérac) pour une visite guidée. Tarif : 5€ (gratuit pour les moins de 7 ans). Durée 1h

### QUEL EST CET OISEAU ?

Observez des paysages magnifiques et appréciez la beauté des oiseaux de notre région. Pensez à apporter vos jumelles. Sortie ludique pour toute la famille. Durée 1h30

### SEANCE DE YOGA

Détendez-vous lors de cette séance tous les lundis matins à 9h sur la plage de Pont-Mahé. Tarif : 5€. Durée 1h

### DEFI INTER-CAMPINGS

De multiples activités sont au programme comme des jeux d'adresse, le Beach soccer, les garçons de café. Constituez votre équipe au sein de votre camping (ou pas !). Durée 1h30

### MARCHE AQUATIQUE

Laissez-vous tenter par la marche aquatique côtière et profitez des vertus de l'eau de mer. Durée 1h

### TOURNOI DE MÖLKKY

Venez-vous détendre face à la mer avec ce jeu d'adresse de quilles finlandaises. Durée 1h

### CHASSE AU TRÉSOR

Réveillez le pirate qui est en vous ! Chasse au trésor et distribution de bonbons. Ouvert à tous. Durée 1h15

### RACONTE-MOI LA DUNE DE PONT-MAHÉ ET SES SECRETS

Moment de détente et de découverte de la dune de Pont-Mahé. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le littoral de la Presqu'île. Durée 1h15

### BIBLIOTHEQUE

Les livres s'installent sur le sable. Lecture sur la plage et prêt de livres. Rendez-vous à la plage de Pont-Mahé. Durée 3h

### OLYMPIC

Activité à faire en famille. Des équipes s'affrontent à travers des jeux d'adresse, de rapidité, des relais... Durée 1h15

### ANIMATIONS SUR LE MARCHÉ

Tous les mardis matins, découvrez différentes activités sur la Place du Marché. Jeux en bois, initiation au jeu du Cornhole et atelier de nœuds marins sont au rendez-vous.

### PÊCHE A PIED

Apprenez à reconnaître ce que la nature nous apporte. Pensez à apporter votre seau et vos outils de pêche. Durée 1h15

### DÉCOUVERTE DU BARRAGE D'ARZAL

Découverte du barrage d'Arzal suivi d'un apéritif à bord d'un voilier de plaisance à quai. Inscription obligatoire à l'office de tourisme Assérac-Pénetin au 02.99.90.37.74. Durée 2h

### BOUM BRETONNE POUR LES ENFANTS

Écoutez et dansez sur de la musique traditionnelle Bretonne. Jeux et distribution de bonbons pour les enfants. Durée 1h

### CONCOURS FAMILIAL DE CHÂTEAUX DE SABLE

Réveillez l'artiste qui est en vous ! Création dans le sable. Pensez à apporter vos seaux, pelles et râteliers. Durée 1h30

### SOIRÉE GUIMAUVES GRILLÉES

Sur la plage, venez-vous régaler de guimauves grillées. Des jeux seront également au programme. Durée 1h

### INITIATION A LA DANSE BRETONNE

Petits et grands, venez apprendre à danser comme les Bretons sur la place de l'église. Vous pouvez amener votre coiffe bigoudène si vous le souhaitez ! Durée 1h

### DESSINE-MOI UN CRABE !

Activité de coloriage détente les pieds dans l'eau. Durée 1h

### ATELIER DE LAND ART

Petits et grands, venez essayer cette fresque artistique éphémère sur la plage. Durée 1h

### INITIATION AU CORN HOLE

Un tout nouveau jeu de plein air, d'origine américaine, idéal pour s'amuser en famille ou entre amis. Durée 1h

### BALADE DÉCOUVERTE DU TRAICT DE PEN-BÉ

A terre comme sur l'eau, le paysage préservé de la baie vous révèle toutes ses couleurs, venez les découvrir ! Durée 1h

### TATIE NIE A LA MER

Atelier DIY (Do It Yourself) ouvert aux adultes comme aux enfants (à partir de 7 ans). Apportez vos coquillages, bois flottés, galets, (etc), créez de jolis souvenirs de vacances et repartez avec les joies du fait maison. Durée : 1h30. Tarif : 8€. Inscription obligatoire auprès de Virginie au 06.84.53.57.22

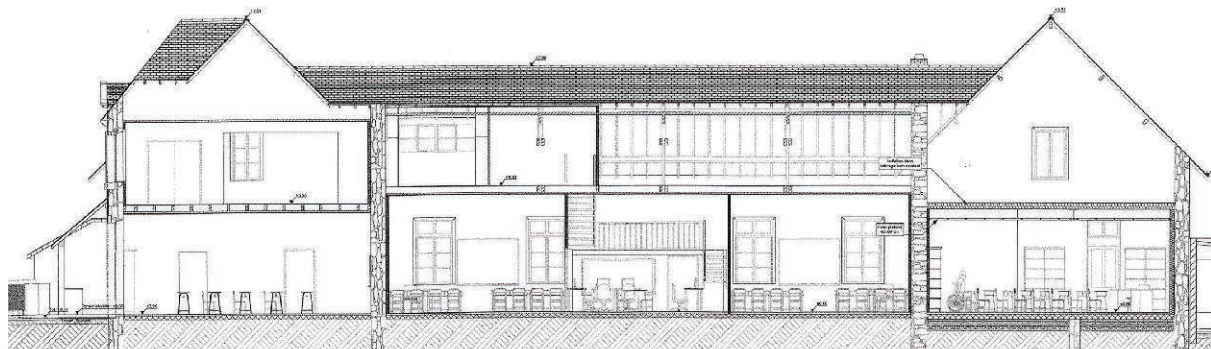
### CRÉE TA FLECHE COMME AU MOYEN ÂGE

En compagnie d'un maître archer, petite présentation de l'archerie du Moyen-âge, suivi d'un atelier de confection d'une flèche personnalisée, pour finir avec une initiation au tir à l'arc. Enfants de 6 à 12 ans. Tarif : 8€. Durée 1h30

LES ANIMATIONS SONT GRATUITES POUR LA PLUPART SAUF LE YOGA, L'INITIATION A LA PECHE EN ETANG, LA VISITE DE LA SALINE DE BEAUREGARD, TATIE NIE A LA MER ET CRÉE TA FLECHE COMME AU MOYEN AGE EN COMPAGNIE D'UN MAITRE ARCHER  
LES ANIMATIONS SONT SANS INSCRIPTION SAUF TATIE NIE A LA MER ET LA VISITE DU BARRAGE D'ARZAL

## DES TRAVAUX À L'ÉCOLE JACQUES RAUX

La commune d'Assérac a pour projet de rénover son unique école publique maternelle et élémentaire afin d'améliorer le confort d'accueil des élèves et créer un bureau pour la directrice de l'établissement répondant aux normes d'accessibilité.



Deux opportunités foncières, la vacance du logement de fonction présent dans l'école et l'achat d'une maison individuelle adjacente à l'école, ont permis d'offrir les conditions nécessaires à la réalisation de ce projet dont les axes principaux sont les suivants :

- déplacement d'une classe CM1-CM2 dans un bâtiment traditionnel en remplacement d'une classe actuellement présente au sein d'un modulaire
- création d'un bureau de la directrice de l'établissement répondant aux normes d'accessibilité,
- création d'une salle des maîtres.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une continuité de travaux de rénovation. En effet, différentes étapes de travaux ont eu lieu dans cet établissement :

- en 2014 : changement de la chaudière par une chaudière granulés mutualisée entre plusieurs bâtiments communaux et création d'une salle de motricité,
- en 2018 : changement des huisseries afin d'améliorer la performance énergétique de l'établissement et mise en sécurité et accessibilité de l'école.

Le coût total est estimé à 301 485.23 €.

## STATIONNEMENT VELOS

Dans le cadre du schéma directeur vélo, Cap Atlantique souhaite développer et favoriser la diffusion du stationnement vélo sur le territoire.

Dans cet objectif, la communauté de commune a finalisé un groupement d'achat avec l'ensemble de ses communes afin d'offrir des propositions variées en matière de stationnements vélos.

Les élus de Cap Atlantique ont validé le fait que l'intercommunalité prenne à sa charge la fourniture et la pose des stationnements vélos sur les sites qualifiés d'intérêt communautaire. A Assérac, les sites équipés par Cap Atlantique sont : la Mairie, le parking de l'Etang, le parking de la salle de la Fontaine, le stade de football, Pont-Mahé, Pont d'Armes et Pen Bé (en septembre).



## LA FIBRE, ON EN EST OU ?



Le déploiement de la Fibre optique est en cours sur toute la commune. Les cinq armoires sont posées et sont situées : rue du Pont de Bois, rue de la Ruche, chemin du Minguin, à Pont-Mahé et à Caire. Le travail de SFR suit son cours.

Avant la fin de l'année, la fibre optique devrait potentiellement être déployée sur toute la commune. L'opérateur restera au choix de chaque administré.



## ETUDE DE GESTION DES FLUX A PONT D'ARMES

### VERS UN APAISEMENT DES VITESSES ET UNE MEILLEURE SÉCURITÉ DES PIÉTONS ET CYCLISTES

La commune d'Assérac, l'agglomération Cap Atlantique et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique s'impliquent pour la sécurité routière des riverains de Pont d'Armes. Ces trois collectivités ont mandaté le Cerema (Cabinet d'expertise publique pour le développement et la cohésion des territoires) pour concevoir des aménagements permettant d'apaiser la vitesse des véhicules et de sécuriser les piétons et les cyclistes.

L'étude Cerema a commencé par une phase de diagnostic qui a donné lieu à une réunion publique le 15 février dernier puis à un rapport validé le 21 mars.

Le Cerema travaille maintenant sur une série de propositions d'aménagements sur chaque secteur de Pont d'Armes. Là encore, un rapport sera rendu et une réunion publique sera tenue. A l'issue de cette phase, un arbitrage sera rendu pour chaque tronçon et le Cerema affinera la solution retenue.

Source : Joaquim Henry - Cerema

## CREATION DE PLATEAUX SURELEVÉS



### PLATEAU SURÉLEVÉ À PONT-MAHÉ

Dans le cadre des aménagements « Velocéan » de Pont Mahé, le Conseil départemental a réalisé un plateau surélevé complémentaire sur la RD 82 pour assurer la sécurité des usagers et des cyclistes.

Coût total des travaux 15 600 €.

### PLATEAU SURÉLEVÉ À PONT D'ARMES

De nombreux aménagements portant sur les liaisons douces ont été réalisés sur la commune, notamment en 2018 avec la réalisation d'un tronçon de piste cyclable véloocéan situé entre Saint Molf et Pont d'Armes.

Cette voie cyclable s'inscrivant dans un schéma global de déplacement doux à l'échelle du Département, il est nécessaire de sécuriser cet itinéraire au vu du nombre important d'automobilistes empruntant la route départementale jouxtant la piste.

Afin de réduire les vitesses excessives et d'assurer la sécurité des riverains et des cyclistes, un ralentisseur de type plateau surélevé a été réalisé à l'entrée de Pont d'Armes.

Le coût du projet est estimé à 18 800 €.



Une nouvelle réunion publique sera organisée prochainement afin de présenter les scénarios proposés par le Cerema. Au moment de la rédaction du bulletin municipal, la date n'est pas encore fixée. Vous serez avisé par voie de presse et sur le site de la commune.



## ECOLE SAINTE-ANNE

### DEVOIR DE MÉMOIRE

1919 / 2019 : un centenaire à commémorer pour le traité de paix signé après la Première Guerre Mondiale... mais aussi 1939 / 2019 : 80 ans passés depuis le début de la Seconde Guerre.

Les élèves de CM2 de l'école Ste Anne ont travaillé ce thème tout au long de l'année. L'étude du Monument aux morts d'Assérac a déclenché des recherches dans les familles, des lectures de documents datant de cette époque, de fictions et documentaires...

Ils ont ainsi appris que 86 Asséracais avaient été tués durant le premier conflit, 6 pendant le second.

Pour honorer leur mémoire, nous avons réalisé une couronne de bleuets. Symboliquement, un ruban portant le nom de chaque soldat a été attaché à ces fleurs.

Les enfants sont allés déposer solennellement cette gerbe au pied du monument ; ils ont ensuite entonné l'hymne européen, symbole de la paix retrouvée et construite avec les ennemis d'hier.



### UN ENVIRONNEMENT À PRÉSERVER

Depuis septembre, toutes les classes de l'école Ste Anne, de la Petite Section au CM2, ont fait appel à leur intelligence naturaliste dans le cadre de la dernière année du Projet d'école axé sur les Intelligences multiples.

Pour mieux comprendre leur environnement et en préserver ses richesses, les enfants ont rencontré et travaillé avec des professionnels sur le terrain. Merci à Emmanuelle, de CAP Atlantique, pour tout le travail sur les déchets et la pollution. Merci à Florence, du Parc de Brière, et à Maryline, du CPIE, pour leurs observations de la faune et la flore locales. Les « petites bêtes » aquatiques n'ont plus de secrets pour les élèves...

Des expériences dans les classes, des plantations et élevages à l'école, des spectacles et sorties ont rythmé l'année scolaire, rendant plus concret les apprentissages et aidant les enfants à prendre soin de la Nature.

### UN LABEL QUI SE VIT ! L'EUROPE AU QUOTIDIEN



En 2018, l'école Ste Anne a reçu un label mettant en valeur l'importance de l'ouverture à l'international. L'année scolaire 2018/2019 se termine et une fois encore, elle a été ponctuée de belles rencontres et découvertes sur ce thème !

Ainsi des échanges réguliers dans les classes ont eu lieu tout au long de l'année avec les correspondants de plusieurs pays européens, Erasmus Day en Octobre, une formation à Dublin pour l'équipe enseignante pendant les vacances de Février, une remise de prix aux CM2 pour leur travail sur l'art en collaboration avec des écoles italiennes et chypriote, la célébration de la Journée de l'Europe le 9 Mai avec l'accueil de jeunes lycéens étrangers...

Toutes ces actions permettent aux élèves de s'ouvrir aux autres, de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils vont grandir, de devenir citoyen européen.



## ECOLE JACQUES RAUX

### UNE FIN D'ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

L'année s'est achevée sur un mois de juin riche en événements pour les élèves de l'école Jacques Raux.

Le 24 mai se sont tenues les «Portes Ouvertes» qui ont accueilli parents et visiteurs afin de présenter les différents travaux et projets de l'année. L'occasion de partager dans un climat convivial un goûter préparé par les enfants. Le 28 mai, après une sérieuse préparation sur les précédentes semaines, les élèves des différentes classes ont couru le cross de l'école au stade d'Assérac de 8' pour les GS à 20' pour les CM2)

Le 6 juin : L'ensemble des élèves a assisté à la 3ème et dernière séance de cinéma à La Turballe. Le 21 juin les classes de CP-CE1 et CM1-CM2 sont allées visiter une exposition d'aquarelle au Pouliguen puis en ont profité pour visiter la ville.

Le vendredi 28 juin au soir, la fête de l'école s'est déroulée pour la première fois sur l'espace en herbe à côté du skate-park.

### LES MOMENTS FORTS DU SEMESTRE

Cette fin d'année est également l'occasion de revenir sur les moments forts depuis janvier.

Depuis février les élèves ont travaillé le chant choral et la création d'univers sonores. Chaque cycle a développé un projet différent ; les maternelles avaient choisi «Cuisine, potager et gourmandises», les CP-CE « les chansons traditionnelles » et les CM «un voyage à travers l'histoire». L'atelier était cette fois encore encadré par Géraldine Durand, intervenante du Conservatoire de musique intercommunal.

Avec une classe de 6ème du collège Jacques Prévert, les CM ont participé comme l'an dernier au Rallye Math départemental qui se déroulait en deux épreuves. L'occasion pour les élèves de se familiariser avec le collège. Un des groupes s'est classé 15ème sur 220. Bravo à eux !

Dans le cadre de l'USEP, la classe de CM1-CM2 a participé à une rencontre Ultimate avec plusieurs classes du secteur au stade d'Assérac avant de participer au défi Prim Hand (rencontre Hand Ball) à Guérande le 13 juin.



Fin mars, les CM2 ont passé avec succès le permis vélo sur le site de Férel avec la police pluricomunale. Leur permis Internet a été validé par un officier de la gendarmerie d'Herbignac.



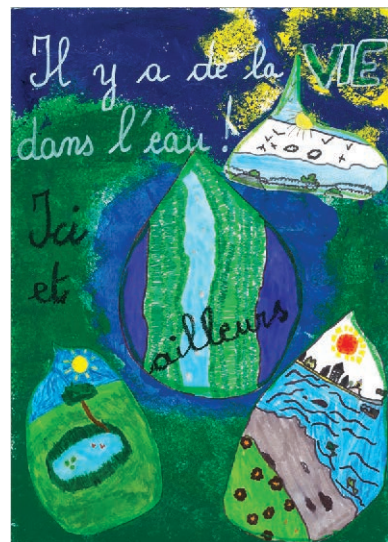
En partenariat avec le CPIE et Cap Atlantique, la classe de CE2-CM1 a été sensibilisée à son environnement proche grâce au projet «La rivière m'a dit» qui au travers de sorties sur le terrain leur a permis de mieux comprendre la problématique de l'eau.

L'ensemble des élèves a donc poursuivi ses actions pour obtenir le label Eco-école. La décision de certification sera connue en juillet. Toutes les classes ont accueilli l'intervention sur les déchets dispensée par Cap Atlantique, les CE2 et CM ont en plus bénéficié d'une formation sur les énergies

Les collectes organisées par les parents d'élèves ont permis de recueillir et valoriser 7 tonnes de papier. Merci à tous les contributeurs.

Les classes de maternelle et CE2-CM1 ont participé une nouvelle fois au projet départemental d'arts plastiques Sur le thème «Sur la table de cuisine». Les maternelles ont créé une œuvre «Hommage à Andy Warhol». Elle était exposée du 24 avril au 11 mai à la médiathèque de Pontchâteau. Les CE2 CM1 avaient eux pour contrainte de « Faire avec le minimum ». L'aboutissement fut l'exposition du 5 au 12 avril à La Baule.

En novembre, les CE2 CM1 ont participé à un concours d'affiches «Il y a de la vie dans l'eau!». Cinq projets ont été présentés par la classe. Un de ces projets faisait partie des 22 sélectionnés sur les 384 réceptionnés. Félicitations aux dessinateurs.



### INSCRIPTIONS

Madame Douet, la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour l'inscription et la visite de l'école. tél:02.40.01.71.12 (N'hésitez pas à laisser un message téléphonique si besoin.) Tous les informations sur l'école et ses activités peuvent être retrouvées sur le blog <http://passerelle2.ac-nantes.fr/jacques-rauxasserac/>



## SERVICE ENFANCE : RETOUR EN IMAGES





## CPAM : AVEC VOS MEDICAMENTS, RESTEZ MAÎTRE DU JEU



Les médicaments sont efficaces contre certaines maladies, mais leur usage n'est pas anodin. Leur consommation peut avoir des effets négatifs sur la santé et entraîner des troubles : on parle alors de « iatrogénie médicamenteuse ».

Les accidents liés aux médicaments sont responsables de plus de 130 000 hospitalisations par an en France et de 7 500 décès parmi les personnes de plus de 65 ans. Or, jusqu'à 70% de ces accidents seraient évitables selon certaines études (source : Pr Sylvie Legrain « Consommation médicamenteuse chez le sujet âgé » - HAS 2015).

### LES SIGNAUX D'ALERTE, LES ERREURS À ÉVITER

#### 10 réflexes pour prévenir l'accident

L'accident peut se révéler par un malaise, une chute, une hémorragie, des troubles digestifs plus ou moins graves qui peuvent conduire à l'hospitalisation. Pour éviter l'accident, 10 réflexes sont à adopter :

- Respecter et comprendre votre ordonnance
- Effectuer un point régulier avec votre médecin et préparer votre consultation
- Ne pas stopper votre traitement sans avis médical
- Adapter votre mode de vie à vos traitements
- Être particulièrement vigilant dans certaines circonstances
- Savoir détecter les signaux d'alerte
- Prendre garde à l'automédication
- Vous organiser avec votre pilulier
- Ouvrir votre Dossier Médical Partagé

### PATIENTS, PROCHES, PROFESSIONNELS DE SANTÉ : DIALOGUE ET CONCERTATION POUR ÉVITER L'ACCIDENT

En cas de doute ou de signaux d'alerte, adressez-vous à votre professionnel de santé (médecin, pharmacien, infirmière). Le partage d'informations entre professionnels ainsi que la mise à disposition de nouveaux outils permettent aussi de prévenir les risques, notamment le bilan partagé de médication mis en place par les pharmaciens ou la conciliation médicamenteuse faite à l'hôpital.

Enfin, le **Dossier Médical Partagé** est l'outil idéal pour favoriser la coordination entre les professionnels de santé et le patient, il permet de conserver et de sécuriser vos principales données de santé.

Pour ouvrir votre Dossier Médical Partagé : [dmp.fr/patient/creation/etape1](http://dmp.fr/patient/creation/etape1)



## LE CCAS

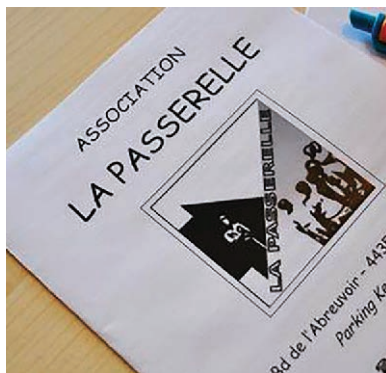
Le centre communal d'action sociale (CCAS), établissement public administratif communal, s'adresse à tous, pas uniquement aux personnes âgées. Le CCAS c'est aussi un lieu d'écoute, de conseils, de soutien, ...

Présidé de droit par le Maire, le CCAS est composé d'élus et de représentants de la société civile.

Elue déléguée aux Affaires Sociales : Céline GESLIN

Tél : 02.40.01.70.00 / Email : [ccas@asserac.fr](mailto:ccas@asserac.fr)

## ASSOCIATION LA PASSERELLE



### PARTICIPATION À L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Association loi 1907, implantée sur Guérande depuis 25 ans, La Passerelle a pour objectif de contribuer à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des situations difficiles.

Vous êtes demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaire du RSA, jeune de moins de 26 ans ou travailleur reconnu handicapé, l'association vous propose des missions de travail (en fonction de vos compétences et souhaits) et vous accompagne dans votre projet professionnel.

### SES SERVICES

Vous êtes un particulier, une collectivité, un professionnel ..., La Passerelle met à votre disposition des personnes pour répondre à vos besoins.

Exemples : aide pour vos travaux de jardinage, de bricolage, de couture, repassage, tâches ménagères ou pour la garde de vos enfants.



## TELEASSISTANCE OU TELEALARME

En partenariat avec le Conseil Départemental, le CCAS instruit les demandes de Téléassistancess. L'installation du système de téléalarme est effectuée par la société Vitaris.



### BENEFICIAIRES

Toutes personnes domiciliées à Assérac, sans condition d'âge ni de ressources.

### FONCTIONNEMENT DU SERVICE

L'installation de ce système de sécurité à votre domicile vous permet en cas de difficultés (chute, malaise, ...) d'alerter l'opérateur de téléassistance via un collier ou un bracelet muni d'un déclencheur d'alarme, lui-même relié à un boîtier branché sur votre ligne de téléphone fixe.

En cas d'alerte, l'opérateur contacte immédiatement les personnes de votre entourage que vous avez désignées lors de la signature du contrat.

### INSCRIPTION AUPRÈS DU CCAS

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription auprès du CCAS :

- copie du dernier avis d'imposition
- relevé d'identité bancaire
- coordonnées de deux personnes à prévenir.

Le Conseil Départemental fixe les tarifs annuellement. Ces tarifs varient en fonction du « revenu fiscal de référence » indiqué sur votre dernier avis d'imposition sur les revenus.

Le service est facturé mensuellement par le Conseil Général et payable par prélèvement automatique.

## UN NOUVEAU PORTAIL UNIQUE D'INFORMATION



Sur le site [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr), le ministère des Solidarités et de la Santé vous propose désormais de réaliser une simulation personnalisée afin de savoir précisément de quels droits sociaux vous pouvez bénéficier. Vous pouvez y programmer des alertes afin de ne pas oublier certaines démarches ou échéances importantes liées à ces mêmes droits. Grâce à ce point d'entrée unique, vous avez le moyen de visualiser l'ensemble de vos prestations sociales et de recevoir les informations des organismes.

Si vous avez besoin d'être accompagné, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CCAS d'Assérac.

Contact : 02.40.01.70.00 ou [ccas@asserac.fr](mailto:ccas@asserac.fr)

## ADRESSES UTILES

### MEDICAL

**Médecins généralistes :**  
4 rue de l'Espoir - 02.40.01.70.70

**Cabinet infirmier :**  
4 bis rue de la Ruche  
02.40.91.43.42

**Pharmacie :**  
4 rue de la Ruche  
02.40.01.70.93

**Kinésithérapeutes :**  
4 bis rue de la Ruche  
02.40.24.38.72

**Ostéopathe :**  
4 bis rue de la Ruche  
07.82.53.52.54

**Orthophoniste :**  
1 place Olivier Guichard  
02.28.54.21.76

**Dentiste :**  
4 rue de l'Espoir  
02.40.01.77.77

### ETABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

**Guérande :**  
Fleur de Sel - Avenue Pierre de la Bouexière - 02.40.62.64.16

**Guérande :**  
Les Ecrivains - 42, avenue des mimosas - 02.28.55.06.00

**Herbignac :**  
Père Laurent - 39, rue du Père Laurent - 02.51.76.95.00

**Saint-Lyphard :**  
La Brière - 5 rue des Ajoncs  
02.40.91.41.13

D'autres EHPAD sont également présents sur la Presqu'île : Batz sur mer, Piriac sur mer, ...

### SERVICES DE PORTAGE DE REPAS

**Prest'Alliance**  
02.40.00.14.15  
[www.prest-alliance.fr](http://www.prest-alliance.fr)

**Domi Repas**  
02.40.19.68.67  
[www.domirepas.fr](http://www.domirepas.fr)

**Amper**  
02.97.46.53.14  
[www.amper.asso.fr](http://www.amper.asso.fr)

## ASSERAC DAÑS... 10 ANS DEJA !

10 ans...l'aventure Azereg Dañs a débuté en octobre 2009 avec une vingtaine de danseurs débutants. L'objectif principal était alors l'apprentissage des danses bretonnes selon les désirs de chacun : fest-noz ou détente.

S'ajoutait à cela des cours d'initiation à l'accordéon diatonique, des repas trimestriels pour échanger, apprendre à se connaître en dehors des heures de cours... « depuis des festoù-noz ont lieu chaque année à Assérac. Celui de la fête de la musique, d'automne, et notre célèbre kalanna (Saint-Sylvestre) en soutien à une école Diwan ». L'association ne se résume pas aux cours de danse, mais porte aussi un intérêt particulier au soutien de la langue bretonne, à toute forme de culture qui a trait à la Bretagne.

Azereg Dañs est aussi une association ouverte qui organise, chaque année, la rencontre autour de la danse (country, irlandaise, balkanique, capoeira, africaine, tango argentin...) avec une démonstration suivie d'une initiation où chacun est invité à entrer dans la ronde. L'été les membres de l'association animent le bourg d'Assérac le lundi de 19h à 20h en invitant les vacanciers à découvrir les danses et à se joindre à la chaîne ou au rond.

Azereg est connue et reconnue. Des danseurs viennent de Cholet ou Paris, d'Alsace ou des hauts de France pour participer à Kalanna. « des réservations sont faites d'une année sur l'autre, à l'hôtel ou dans les gîtes de la commune. Nous participons ainsi à l'économie locale. De jeunes musiciens viennent jouer tous les ans car ils ne se voient pas aller ailleurs faire la fête...Pour eux Azereg c'est la famille ! »

Si Azereg est d'abord un groupe de danses loisirs, la transmission se fait avec une certaine exigence autour de Josette Anglade, monitrice depuis les débuts et d'autres danseuses capables de prendre le relais (Françoise, Soizig, Morgane, Ludivine).

Morgane Anglade présidente «en 2019 nous sommes presque 40 adhérents avec une salle de la Fontaine qui devient exiguë. La solution serait idéalement la mise en place de plusieurs cours selon les niveaux, mais la bande de copains que nous sommes ne veut se séparer»

**Le 16 novembre, un fest-noz d'anniversaire sera organisé avec au programme : Quiesse's** (duo accordéon-bombarde, Ronan Robert et Vincent Marin en hommage à Christophe Caron, talabarder émérite de la presqu'île guérandaise), **Denoan** (3 musiciens de Nantes, contre-basse-accordéon -guitare), **Agnès et Françoise** (nos chanteuses de la presqu'île !) et nos musiciens le trio **Evel Just** (clarinette-accordéon-violon).

**En été, initiation les lundis, tous les 15 jours à partir du 15 juillet, dans le cadre des Estivales d'Assérac.**



## LE COMITE DES FETES



L'association du comité des fêtes continue à s'investir dans l'animation de la commune en proposant des manifestations tout au long de l'année. En 2019 nous organiserons le vide-grenier estival et les festivités de Noël.

**En juillet, rendez-vous est donné dimanche 21, dans le bourg pour un vide-grenier, de 8 h 30 à 18 h, dans la rue de la Mal à faire (du rond-point jusqu'à l'église), la place Olivier Guichard et la «prairie».**

Pour exposer, les inscriptions se font au 02 40 01 72 65, 06 82 333 700, 07 87 61 96 26 ou [raoul.morin@orange.fr](mailto:raoul.morin@orange.fr)

Vous trouverez sur place buvette et petite restauration.

**Les festivités de Noël sont prévues le 14 décembre 2019.**

Avec à 16h30, le goûter, à l'espace de la Fontaine. Il sera suivi à 17h d'un spectacle pour toute la famille. Puis, à 18h, nous irons chercher le Père Noël – qui ne manque jamais son habituelle visite. Nous l'accompagnerons au cours d'un défilé lumineux, à l'espace de la Fontaine pour son immanquable distribution de friandises. Ensuite la population pourra échanger et se réchauffer avec le non moins traditionnel vin chaud, servi à 19h.

Renouvelé lors de l'assemblée générale du 22 mars dernier, le conseil d'administration compte 8 membres. Le bureau se compose comme suit : président : Christian Morin ; vice-président : Nicolas Caba ; trésorier : Narcisse Lelou ; secrétaire : Annie Lehuédé.

**Les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent un bel été.**

**Pour rejoindre l'association ou donner un coup de main lors de nos événements, contactez-nous !**

02 40 01 72 65 / 07 87 61 96 26  
[raoul.morin@orange.fr](mailto:raoul.morin@orange.fr)



## LES SASSERAKOIS

L'association « Les Sassérakois », constituée de parents d'élèves de l'école Jacques Raux, met son énergie dans l'organisation de différentes manifestations au cours de l'année scolaire afin d'aider au financement de projets pédagogiques et de créer des moments de convivialité entre les parents et enfants de l'école.

Le deuxième week-end **structures gonflables** a été organisé les 16 et 17 mars. Nous avons accueilli petits et grands à l'espace de la Fontaine pour la 1ère fois. Cet événement fut une réussite puisque 238 entrées ont été enregistrées sur le week-end.



Le dimanche 19 mai a eu lieu le traditionnel **rallye vélo familial**. Cette 6ème édition fut également un succès. Les adultes et les enfants ont parcouru les 8 ou 13 km proposés à la recherche de balises et d'énigmes. Comme les années précédentes, le rallye a été fort apprécié, tant pour son organisation que pour le nouveau parcours proposé.

Pour préparer et financer le projet «**classe de neige**» pour l'année prochaine, parents et enfants se sont mobilisés pour récolter des fonds. Une benne a été mise à disposition pour récupérer du papier. L'opération a été menée trois fois. Les familles ont également organisé une vente d'étiquettes et de calendriers avec des photos d'Assérac.

Pour la **fête de l'école**, les enfants et enseignants avaient préparé un beau spectacle. Pour la 1ère année, elle a eu lieu le vendredi soir 26 juin sur le site du skate-parc. Le goûter du 5 juillet a marqué la fin de l'année scolaire dans la bonne humeur bien entendu !

La journée organisée pour les CM2, qui vont quitter l'école Jacques Raux pour le collège, les a menés à **Arzal, Au Gré du Vent**. Ils se sont défiés par équipe lors de challenges nautiques (relais kayak, paddle, constructions et course de radeaux) et d'ateliers à terre (tir à la sarbacane).

Les parents qui souhaitent rejoindre Les Sassérakois, ou qui souhaitent tout simplement participer ponctuellement à un événement, en apportant leurs idées ou en accordant un peu de leur temps sont les bienvenus. Contactez-nous. Les Sassérakois vous souhaitent un bel été !

### Contact :

Courriel : [lessasserakois@gmail.com](mailto:lessasserakois@gmail.com)

Page facebook : « Les Sassérakois Association de parents d'élèves »

Site : [www.sasserakois.wifeo.com](http://www.sasserakois.wifeo.com)

## LOISIRS CREATIFS



L'Association «Loisirs Créatifs » a pour but de créer et développer les échanges entre ses membres, favoriser leur épanouissement et leur enrichissement, mettre en place des activités artisanales et permettre le regroupement de personnes afin de rompre l'isolement.

L'organisation et les animations de loisirs sont aux profits des membres de l'association notamment à travers des ateliers comme les points comptés ou le cartonnage. Le but est aussi de partager des moments de convivialité dans la bonne humeur.

**Venez nous rejoindre tous les mardis de 14h à 17h30** sauf pendant les vacances scolaires d'été et de Noël.

La reprise des activités se fera le mardi 10 septembre 2019

Cotisation annuelle : 15 €.

**Expo-vente des 20 ans de l'association le dimanche 1er décembre à la Salle de la Fontaine à Assérac de 9h à 17h30.**



## TRAIT D'UNION MÈS ENVIRONNEMENT

Les journées nationales du Patrimoine, les vendredi 21 septembre et samedi 22 septembre 2019, seront, pour l'association Trait d'Union Mès Environnement, l'occasion d'exposer à la bibliothèque d'Assérac, des « regards » portés par des habitants sur leur commune.

Il s'agit de témoignages écrits qui se lisent comme une photographie mêlant paysages, sensations, souvenirs, événements passés. L'exposition sera visible jusqu'à la fin du mois d'octobre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Trait d'Union Mès Environnement a participé récemment à la Grati-féria organisée par l' Association "Petits et Grands" en suggérant une conférence sur le "zéro déchet". Animée par Julie et Marianne, elle nous a proposé de réduire nos déchets en adoptant un mode de vie réfléchi et responsable. Nous sommes tous concernés.

Méditons sur ces écrits :

**«Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtre, nous l'empruntons à nos enfants»** (phrase attribuée à Antoine d Saint-Exupéry).

**«Lorsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible.»** (proverbe indien).

A l'heure des grands bouleversements qui menacent notre planète, ces mots résonnent particulièrement.

Notre association se tient à votre service pour vous soutenir dans vos actions visant à préserver l'Environnement. N'hésitez pas à la contacter à l'adresse suivante : [traictdunion@gmail.com](mailto:traictdunion@gmail.com)



Statice des marais ou lavande de mer plante mellifère dont la cueillette à l'état sauvage est interdite



Salicornes comestibles



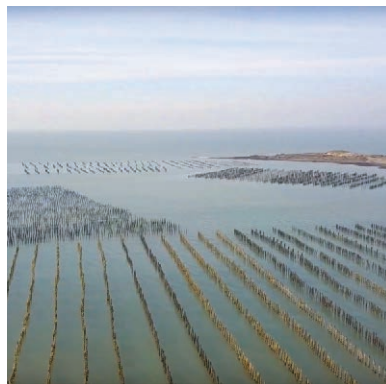
Criste marine comestible

## CAPENVIRONNEMENT

L'association Cappenvironnement exerce principalement ses activités sur les territoires des communes de Camoël, Assérac, Pénestin situées dans les départements du Morbihan et de Loire Atlantique ainsi que, incidemment, dans les 12 autres communes formant la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île Guérandaise.

**Elle a été créée en janvier 2019 afin de participer à l'aménagement et à la protection de notre territoire riche en biodiversité.**

Récemment, nous avons déposé des observations aux deux enquêtes publiques liées à la création d'un lotissement conchylicole sur le territoire de la commune de Pénestin et réalisé une vidéo afin d'informer les habitants sur les enjeux économiques et environnementaux d'un tel projet. Nous allons poursuivre notre activité afin de contribuer à la protection et à la conservation des équilibres écologiques. Les habitants de Camoël-Assérac-Pénestin, prennent de plus en plus conscience de ce potentiel environnemental, paysages et cadre de vie, garants d'une richesse économique future. Aujourd'hui, construire sans détruire est une contrainte salubre qui oblige tous les acteurs du territoire à faire preuve d'imagination.



### Contact :

[cappenvironnement@gmail.com](mailto:cappenvironnement@gmail.com)  
T. 06 16 14 44 69

### lien vidéo sur Youtube :

[youtube.com/watch?v=cmFwNi-MuZY0](https://youtube.com/watch?v=cmFwNi-MuZY0)  
Parc conchylicole LOSCOLO à PENESTIN 56



## NOUVEL ARRETE PLAGE DE PONT-MAHE

Par arrêté N° 31/2019 du 5 mars 2019, Monsieur le Maire d'Assérac a réglementé la baignade, et les activités nautiques de la plage de Pont-Mahé.

RÉCAPITULATIF DE L'ARRÊTÉ N°31/2019 :



| DESIGNATION                                                                                                                          | BASSE SAISON<br>du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars                             | HAUTE SAISON<br>du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre     | DEROGATION                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| BICYCLETTE, VTT                                                                                                                      | OUI article 5.2                                                                   | OUI de 19h à 10h<br>article 5.2                              | NON                                                                          |
| VEHICULES MOTORISES                                                                                                                  | NON                                                                               | NON                                                          | OUI véhicules de secours<br>véhicules municipaux<br>véhicules autorisés DDTM |
| CHIENS ET AUTRES ANIMAUX                                                                                                             | OUI tenus en laisse<br>article 8.1                                                | NON                                                          | OUI chiens guides<br>ou d'assistance                                         |
| CHEVAUX                                                                                                                              | OUI article 8.2                                                                   | NON                                                          | NON                                                                          |
| ENGINS ROULANTS A PROPULSION OU A TRACTION EOLIENNE<br>(char à voile, speed sail, montain board, kyte buggy, etc....)                | OUI toute la plage<br>article 5.2                                                 | NON                                                          | NON                                                                          |
| ECOLE ET CLUBS<br>Engins roulants à propulsion ou à traction éolienne (char à voile, speed sail, montain board, kyte buggy, etc....) | OUI article 6.2                                                                   | OUI déclaration<br>en mairie avant<br>le 1 <sup>er</sup> mai | NON                                                                          |
| GLISSE AERONAUTIQUE TRACTEE<br>(kite-surf)                                                                                           | OUI article 6.2<br>du 1 <sup>er</sup> octobre<br>au 31 mars<br>sur toute la plage | OUI<br>dans un périmètre<br>réservé                          | NON                                                                          |
| VEHICULE NAUTIQUE A MOTEUR                                                                                                           | NON article 6.2                                                                   | NON article 6.2                                              | NON                                                                          |
| EMBARCATIONS MOTORISEES                                                                                                              | NON article 6.2                                                                   | NON article 6.2                                              | NON                                                                          |
| PECHE DE LOISIR                                                                                                                      | OUI article 7.1                                                                   | OUI article 7.1                                              | OUI                                                                          |
| PECHE A LA LIGNE                                                                                                                     | OUI article 7.2                                                                   | OUI article 7.2                                              | OUI                                                                          |
| FEUX DE CAMP, FEUX D'ARTIFICE                                                                                                        | NON article 9.4                                                                   | NON article 9.4                                              | OUI                                                                          |

## LA PECHE A PIED

La pêche à pied est un loisir riche en sensations et en découvertes mais l'estran, cette partie du littoral située entre les plus hautes et les plus basses mers, est un écosystème fragile. Afin de préserver ce patrimoine et l'activité des professionnels de la mer, le pêcheur à pied doit connaître l'environnement et la réglementation liés à cette pratique.

### REGLEMENTATION RELATIVE AUX ESPECES PECHEES FIXEE PAR ARRETE PREFECTORAL

#### INFORMATIONS IMPORTANTES

**Valables uniquement pour la pêche à pied de loisir en Pays de la Loire**

Code rural et de la pêche maritime - Arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié (taille) - Arrêté préfectoral 25/2017 du 02 juin 2017 (quantité/engin)

| Espèce                   | Taille minimale                                      | Quantité maximale<br>(par pêcheur et par jour) | Outils autorisés                                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COQUILLAGES</b>       |                                                      |                                                |                                                                                                               |
| Bigorneau                | /                                                    | 3 kg                                           |                                                                                                               |
| Coque                    | Gisement de La Baule : 3 cm<br>Autres zones : 2,7 cm | 4 kg                                           | <b>Griffe ou Gratte</b> à coquillages : 3 dents max., diamètre 7 mm max., 10 cm de large max., sans grillage. |
| Huitre creuse            | 5 cm                                                 | 60 pièces dans la limite de 5 kg               |                                                                                                               |
| Moule                    | 4 cm                                                 | 5 kg                                           | <b>Serfouette</b> : 3 dents max., 6 cm de large max.                                                          |
| Palourde japonaise       | 3,5 cm                                               | 3 kg                                           | <b>Couteau</b> et assimilé dont <b>détroqueur</b> et <b>gouge</b> .                                           |
| Pétoncle blanc / Vanneau | 4 cm                                                 | 3 kg                                           |                                                                                                               |
| Pétoncle noir            | 4 cm                                                 | 2 kg                                           | <b>Cuillère à soupe</b> et <b>fourchette</b> de cuisine                                                       |
| Praire                   | 4,3 cm                                               | 3 kg                                           |                                                                                                               |
| Couteau                  | 10 cm                                                | 60 pièces dans la limite de 3 kg               | <b>Baleine de parapluie</b>                                                                                   |
| <b>CRUSTACÉS</b>         |                                                      |                                                |                                                                                                               |
| Crevette rose / Bouquet  | 5 cm                                                 | consommation familiale                         | <b>Epuisette</b>                                                                                              |
| Autres crevettes         | 3 cm                                                 |                                                |                                                                                                               |
| Araignée de mer          | 12 cm                                                |                                                |                                                                                                               |
| Etrille                  | 6,5 cm                                               |                                                | <b>Crochet à crustacés</b>                                                                                    |
| Tourteau                 | 13 cm                                                |                                                |                                                                                                               |

La **fourche bêche** et la **fourche à coquillages** (5 dents max., sans grillage) sont autorisés, **uniquement** pour la pêche des **vers marins** et des **myes**.

Pêche interdite à **moins de 15 m des parcs** (10 m au Croisic). **Tri des captures** au fur et à mesure.



Griffe ou Gratte à coquillage



Serfouette



Couteau



Détroqueur

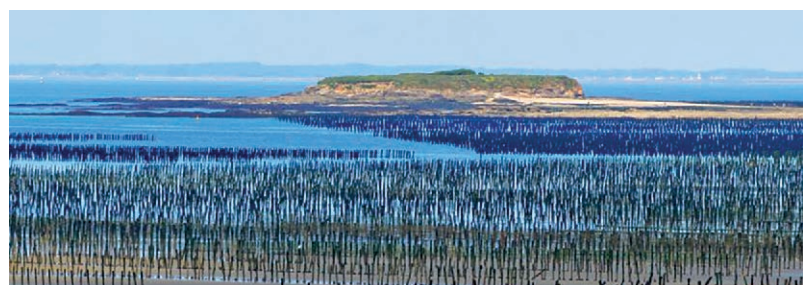


Gouge

Credits pour les illustrations : Association pour le Développement du Bénéfice Vertueux de la Baie de Bourgneuf, CDRPBM, Bae du Croisic.

**ATTENTION : la réglementation peut changer et des zones peuvent fermer pour raison sanitaire ou repos biologique, renseignez-vous : 02 40 11 77 59 (DDTM/DML 44).**

Les arrêtés préfectoraux autorisant ou interdisant la pêche à pieds sont affichés sur les lieux de pêche ainsi qu'en mairie, nous vous rappelons que tant que l'arrêté est affiché, il est en vigueur même s'il date de plusieurs semaines.



### LES BONS RÉFLEXES



#### Avant votre sortie de pêche :

- Assurez-vous que la pêche ne soit pas fermée pour des raisons de contaminations microbiologiques ou de préservation de la ressource.
- Etalez les actions de pêche lors de différentes marées : les grandes marées ne sont pas forcément les seules adaptées pour la pêche aux coquillages, un coefficient de 70 est suffisant.

#### Au cours de votre pêche :

- Ne prélevez que des espèces que vous connaissez, c'est la base de la réglementation.
- Ne pêchez pas plus de coquillages que besoin, les meilleurs étant ceux consommés le jour même.
- Ne prélevez pas de crustacés (crabes, homards, crevettes) porteur d'œufs : ils sont indispensables au renouvellement de la ressource.
- Pensez à remettre les cailloux en place et à ne pas arracher les algues, ils constituent des écosystèmes indispensables pour le développement d'invertébrés : crevettes, crabes, bigorneaux...
- Préservez la faune (oiseaux, hermines) et la flore (herbiers de zostères).

#### Après votre pêche

- Ne laissez aucun déchet.



## LES QUESTIONS QUE JE ME POSE

### PUIS-JE LÂCHER DES LANTERNES VOLANTES OU DES BALLONS LORS D'UNE FÊTE ?

La réponse est non.

Depuis le 5 avril 2019, Monsieur le Maire a interdit par arrêté n°48/2019 les lâchers de lanternes volantes et de ballons sur l'ensemble de la commune d'Assérac. Cette décision a été prise après proposition des associations de paludiers pour limiter l'impact sur le milieu naturel des résidus de ces matériels.

### UNE FOIS L'HERBE TONDUE, JE SOUHAITERAI BRÛLER CES DÉCHETS VERTS. QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION ?

Le brûlage à l'air libre de tous types de déchets ménagers et assimilés, notamment les déchets verts, qu'ils soient produits par des particuliers ou des professionnels, **est interdit** en tous temps et lieux de la commune à l'exception de brûlage pour la destruction des plantes invasives ainsi que le brûlage des tailles et coupes d'arbres du 16 octobre au 30 avril sous réserve d'obtention d'une autorisation de la commune.

### JE VIENS UN WEEK-END SUR ASSÉRAC EN CAMPING-CAR. OÙ PUIS-JE STATIONNER ?

La commune d'Assérac vous accueille sur ses aires de stationnement à la Marche aux Bœufs, à Pont-Mahé ou dans le centre-ville derrière la Mairie. Le stationnement est limité à 48h. Au-delà, il faudra vous rapprocher des campings aménagés.



## TIXIPASS



TixiPass est le nouveau support de vos tickets et abonnements Lila Presqu'île.

Pour utiliser l'application smartphone TixiPass, rien de plus simple ! Téléchargez l'appli sur l'Apple Store ou Google Play et sélectionnez le réseau Lila Presqu'île. Après création de votre compte, vous n'avez plus qu'à choisir votre titre et le faire valider en montant dans le bus.

Alors n'hésitez plus, ayez le réflexe TixiPass.

Pour tout savoir sur les horaires, itinéraires, offres d'abonnement, rendez-vous sur le site [lilapresquile.fr](http://lilapresquile.fr).

## CE QUI A CHANGÉ DEPUIS LE 1ER JANVIER 2019 EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales ont évolué : les démarches d'inscription des électeurs sont simplifiées, la fiabilité des listes électorales améliorée et la tâche des mairies allégée.

### Les électeurs peuvent désormais :

- s'inscrire au plus proche du scrutin. Il est désormais possible de s'inscrire à tout moment sur les listes électorales jusqu'au 6e vendredi précédant le scrutin ;
- déposer leurs demandes d'inscription en ligne, quelle que soit leur commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune par courrier restent possibles.

Cette évolution est associée à la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

### Rappel des conditions d'éligibilité :

- être âgé de 18 ans ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

## DEPLOIEMENT DU TÉLÉSERVICE D'INTERROGATION DE LA SITUATION ÉLECTORALE (ISE)

Le ministère de l'intérieur vient de déployer un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs : la téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE).

Ce nouveau service permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter, à partir de tout support numérique connecté (ordinateur, tablette, smartphone).

Si au terme de la recherche l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales sur le même site.

Ce téléservice est disponible sur le site Service-Public.fr au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

## INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SERVICE EN LIGNE GRATUIT « ARIANE »

### POURQUOI S'INSCRIRE ?

Crée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le site Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle à l'étranger, de se signaler afin de bénéficier, par mail, SMS ou téléphone, d'informations et de consignes de sécurité en temps réel dans le pays de villégiature.

Ariane permet également aux autorités françaises, en cas de crise, de connaître votre présence dans un pays.

<http://diplomatie.gouv.fr/ariane>

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjours est supérieur à 6 mois.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères : <https://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



## ÉTAT-CIVIL DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2018 AU 31 MAI 2019



### NOUS LEUR SOUHAITONS LA BIENVENUE

Lino LEBIEZ  
Tiago BRAIRE  
Angèle CHIFFOLEAU  
Gabriel REIGNER  
Gabin CAGNET

### ILS NOUS ONT QUITTÉS

Gilles DENIGOT  
Michel DAGAU  
Gérard ROBER  
Roger CHATEAU  
Madeleine BOUTIN  
Pierre de GHELLINCK D'ELSEGHEM

### TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX HEUREUX PACSÉS

Meggie CHENEAU et Damien LABRACHERIE

*(Ne figure sur ces listes que les noms des personnes ayant accepté la parution presse)*

## MENTIONS LEGALES

Directeur de publication : Guy LE GAL • Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE • Assistante de rédaction : Alice-Anne BAUMAL • Crédits photos : Mairie, Associations, Cap Atlantique, Destination Bretagne Plein sud, CAUE du Morbihan, Ouest-France, Céréma, Pixabay • Maquette et mise en page : L'Atelier de Com du coin - Pen-bé - Assérac • Impression : Le Sillon - Savenay



## ASSERAC

### Mairie :

02 40 01 70 00 - info@asserac.fr

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- mercredi : fermé
- samedi : 9h00 - 12h00

### Bibliothèque :

02 40 01 72 86

bibliotheque@asserac.fr

### Horaires été :

Mardi : 10h00 - 12h30

Vendredi : 10h00 - 12h30

Biblioplage (voir programme Es-tivales d'Assérac)

### Horaires hiver :

Mardi : 10h00 - 12h30

Vendredi : 10h00 - 12h30

Dimanche : 10h00 - 12h30



### Police pluri communale :

02.40.01.78.54

Permanence en mairie d'Assérac le mardi matin de 9h00 à 10h15

### Marché :

- Toute l'année : le mardi matin bourg d'Assérac

- L'été :

. le mardi matin bourg d'Assérac

. le vendredi de 17h00 à 20h00 dans le bourg d'Assérac

. le mercredi de 16h30 à 20h00 à Pen-Bé

## POLE MEDICAL

rue de la Ruche - 44410 Assérac



### Cabinet Médical

Docteur Angèle LOPES

Docteur Sylvie RATTIER-WARNIES

Tél. 02 40 01 70 70

• Consultations sur RDV :

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00

Samedi : 9h00 - 12h00

• Visites à domicile sur RDV : 12h00 - 15h00

### Cabinet Infirmier

Tél. 02 40 91 43 42

Permanence tous les matins

### Pharmacie Keranna

M. Olivier SOREL

Tél. 02 40 01 70 93

Horaires :

du lundi au vendredi :

9h00 - 12h30 / 14h30 - 19h00

Samedi :

9h 00 - 12h30 / 14h30 - 18h00

### Kinésithérapeute

M. Édouard EVAIN

M. Mathieu GARBANI

Tél. 02 40 24 38 72

Consultations tous les jours

### Ostéopathe

Mme Marion BRUAND

Tél. 07 82 53 52 54

Consultations :

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi matin

### Orthophoniste :

Mme Amandine PERSONNAZ

Tél. 02 28 54 21 76

### Dentiste

Docteur Antoine GUIDON

Tél. 02 40 01 77 77

## ANNUAIRE

La Poste - Relais d'Épicerie d'A : 02 40 19 96 33

Lila à la demande : 02 40 62 32 33

École Jacques Raux : 02 40 01 71 12

École Sainte Anne : 02 53 30 13 94

Fourrière pour Animaux Kerdino Guérande : 02 40 53 08 21

Cap Atlantique Service Déchets : 02 51 76 96 16

Gendarmerie d'Herbignac : 02 40 88 90 17

EDF : 0 810 333 044

GDF : 0 810 433 444

SEPIG (Service des Eaux) Dépannage Urgence : 02 44 68 20 09

Sous-Préfecture de Saint-Nazaire : 02 40 00 72 72

Trésorerie de Guérande : 02 40 24 90 90

Presbytère Herbignac : 02 40 88 90 34

Infos Consommateurs : 02 44 68 20 01

## NUMEROS D'URGENCE

Pompiers : 18

Samu - CAPS : 15

Gendarmerie : 17

Urgences Européennes : 112

Centre Anti Poison  
de Nantes  
02 41 48 21 21

3 JUILLET - 30 AOÛT 2019

# LES ESTIVALES



d'Assérac

RANDONNÉES

VISITES

JEUX

ATELIERS

YOGA

TOURNOIS

PÊCHE A PIED

BIBLIOPLAGE

ET AUTRES DÉCOUVERTES



ASSERAC  
DE TERRE ET DE MER



INFORMATION AUPRÈS DE L'ODETE (OFFICE DE TOURISME EMBARQUÉ)  
T. 02 99 90 37 74